



MICROFICHE N°

30474

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

PLAN QUADRIENNAL

1973 - 1976

LA PRODUCTION AGRICOLE

Mars 1973

PLAN QUADRIENNAL 1973-76

INTRODUCTION.

1.

Au cours de la décennie écoulée, la production agricole brute a été marquée par une stagnation ; en effet le taux de croissance moyen annuel du secteur s'est élevé seulement aux environs de 1%.

Cette faible tendance de la croissance a été conditionnée, dans une large mesure, par la diminution constatée dans les sous-secteurs de la grande culture, de l'arboriculture et des forêts, qui ont évolué respectivement aux taux annuels moyens de - 1,3% - 0,5% et - 0,8%.

Ces taux négatifs n'ont pu être que faiblement compensés par les taux positifs caractérisant les sous-secteurs des cultures maraîchères, de l'élevage et de la pêche, qui ont évolué respectivement aux taux annuels moyens de + 3,9% , + 2,6% et + 6,4%.

Il est à signaler , en outre, que la structure par secteur de la production, entre 1962 et 1971, s'est légèrement modifiée dans le sens de l'intensification comme le montre le tableau ci-après :

S/ SECTEURS	Moyenne des 3 an- nées (62- 63-64) en 1000 D	%	Moyenne des 4 an- nées (65- 66-67-68) en 1000 D	%	Moyenne des 3 an- nées (69- 70-71) en 1000 D	%
Grandes cultures	25.878	23,4	20.324	17,5	23.003	19,5
Arboriculture	29.611	26,8	29.984	25,7	27.909	23,7
Cultures maraîchères	14.330	12,9	16.333	14,0	18.343	15,6
Elevage	34.893	31,5	42.411	36,4	41.195	35,0
Pêche	3.671	3,3	5.098	4,4	5.228	4,4
Forêt	2.285	2,1	2.340	2,0	2.126	1,8
Valeur brute totale	110.688	100,0	116.490	100,0	117.804	100,0

La situation dans laquelle s'est trouvée l'Agriculture, au cours de la période 1962-71 découle d'un certain nombre de contraintes dont les principales sont les suivantes :

- Les conditions climatiques n'ont pas toujours été favorables ; ainsi, il a été démontré que la pluviométrie moyenne de la période 1950-1969 a été inférieure de 20% environ à celle constatée entre 1950 et 1959. Cet écart est encore plus accentué (28%) pour les pluies d'automne qui conditionnent, dans une large mesure, le succès des campagnes agricoles.
- Le régime foncier comporte des insuffisances ; il est caractérisé essentiellement par l'incertitude du régime de la propriété, le grand morcellement de celle-ci et les difficultés que rencontrent les opérations d'aménagement foncier.
- L'évolution de la politique suivie dans le secteur agricole depuis 1962 et dont l'aboutissement devait être la généralisation du système coopératif n'a pas été de nature à favoriser les initiatives que l'on pouvait attendre de ce secteur. Au contraire, elle a découragé les efforts d'investissement des agriculteurs, et par voie de conséquence, a eu un effet négatif sur la production.
- L'encadrement et la vulgarisation ont été insuffisants, la plus grande partie des moyens ayant été principalement utilisée dans l'administration et dans les entreprises publiques ou semi-publiques (Offices, U.C.P. etc...)

Par ailleurs, la vulgarisation a été réalisée dans un cadre général, sans qu'il y ait eu une concentration des efforts sur des zones géographiques déterminées ou sur des thèmes spécifiques.

- Les intrants nécessaires au développement de la production ont été insuffisants et ont subi les inconvénients résultant d'un système de distribution déficient ; leur influence a donc été très limitée au niveau des exploitants.

- Les crédits bancaires mis à la disposition du secteur agricole n'ont représenté que 15% de l'ensemble des investissements du secteur ; par ailleurs, 75% de ce montant ont été accordés aux coopératives.

L'accès des crédits a souffert de la multiplicité et de la lourdeur des circuits et de certaines exigences incompatibles avec le caractère dynamique du crédit.

- Le système des prix ne semble pas avoir toujours constitué un facteur d'incitation à la production pour certaines spéculations ; il ne semble pas, non plus, avoir fonctionné de manière à profiter toujours au producteur.

- Enfin les investissements, réalisés de 1962 à 1971 dans le secteur de l'Agriculture et de la pêche et qui s'élèvent à 278 MD ont près de 25% de l'ensemble des investissements de la décennie, ont été caractérisés par les éléments suivants :

- a) - Au niveau de la répartition par source de financement :

Il faut souligner la part prépondérante des investissements réalisés sur crédits budgétaires (55%) et la faiblesse de ceux effectués sur crédits bancaires (15%).

- b) - Au niveau de la répartition par agent investisseur :

La majeure partie des investissements a été réalisée par l'administration et les entreprises publiques (71%).

- c) - Au niveau de l'allocation des ressources.

Les investissements ont été caractérisés par la forte part (64%) réservée aux investissements à rentabilité différée. Il faut noter, dans ce cadre, la part importante des investissements réalisés dans le secteur de l'hydraulique (23%), forêts et C.E.S. (23%), et plantations arborescentes (13%) ; de plus, il y a lieu d'observer le faible niveau des investissements dans les secteurs de la pêche (3%) et de la production animale et fourragère (4%).

- Compte tenu de ces éléments, les objectifs généraux, à assigner au secteur pour la période 1973-1981, ont été définis comme suit :

- 1/ - L'accélération du taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur ;
- 2/ - La diminution du sous-emploi dans l'agriculture et la lutte contre l'aggravation de l'exode rural ;
- 3/ - L'amélioration du bilan import-export des produits agricoles ;
- 4/ - L'accroissement de la capacité de production du secteur agricole en vue de promouvoir la croissance à long terme.

Ces objectifs s'articulent autour des principes directeurs ci-après définis :

- . Sauvegarde, entretien et amélioration des réalisations existantes ;
- . Rentabilisation des infrastructures réalisées.
- . Reconversion et intensification de certaines spéculations.

Quant aux objectifs quantitatifs dévolus au secteur au cours du Plan Quinquennal 1973-76, ils feront l'objet des chapitres I et III consacrés respectivement à la production et à l'infrastructure.

La réalisation de ces objectifs nécessite la mise en oeuvre d'une politique et d'une organisation dont les éléments seront développés dans le chapitre II dans le cadre des investissements figurant dans le chapitre IV.

CHAPITRE I

A/ L'OCCUPATION DU SOL.

La superficie agricole utile comprend les terres labourables, les parcours et les bois et forêts.

1°/ Les terres labourables

Cette catégorie englobe les céréales, les légumineuses, les cultures maraichères, les cultures fourragères et les autres cultures annuelles d'une part, la terre en herbe et les plantations d'autre part.

2°/ Les parcours

Il s'agit de terre non labourable occupée en totalité ou en partie par des plantes herbacées qui constituent un fourrage grossier pour le bétail.

3°/ Les bois et les forêts

Cette catégorie regroupe les superficies couvertes de friche, de broussaille, de bois, de forêt et d'alfa.

I/ Situation actuelle

La superficie totale de la Tunisie est de l'ordre de 16,2 millions d'ha. Elle se répartit en valeur absolue et en pourcentage par région et par catégorie comme suit :

Catégorie	Région	Nord		Centre et Sud		Total	
		Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%
Terres labourables		1,90	66,7	2,30	17,2	4,20	25,9
Parcours		0,45	15,8	1,80	13,5	2,25	13,9
Bois et forêts		0,40	14,0	0,90	6,7	1,30	8,0
Terre non agricole		0,10	3,5	8,35	62,6	8,45	52,2
TOTAL		2,85	100,0	13,35	100,0	16,20	100,0

Le tableau ci-après ventile les terres labourables en valeur absolue et en pourcentage par spéculation et par région.

Région	Nord		Centre et Sud		Total	
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%
Spéculation						
Céréales	800	42,7	650	28,4	1450	34,8
Cultures maraichères	46	2,5	18	0,8	64	1,5
Légumineuses	30	4,3	5	0,2	85	2,0
Cultures fourragères	124	6,6	70	1,3	154	3,7
Autres cultures annuelles	7	0,4	3	0,1	10	0,2
Jachère	523	27,8	410	17,9	933	22,5
Arboriculture	295	15,7	1176	51,3	1471	35,3
TOTAL	1675	100,0	2292	100,0	4167	100,0

II/ Situation en 1976

Les objectifs de production assignés au secteur agricole dans le plan quadriennal 1973-76 entraîneront des modifications dans la répartition des superficies laboureables. La situation au terme du plan se présentera comme suit :

Région	Nord		Centre et Sud		TOTAL	
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%
Spéculation						
Céréales	800	42,7	500	21,9	1300	31,2
Cultures maraichères	52	2,7	21	0,9	73	1,8
Légumineuses	110	5,9	5	0,2	115	2,8
Cultures fourragères	245	13,0	90	3,9	335	8,0
Autres cultures annuelles	10	0,6	5	0,2	15	0,3
Jachère	343	18,3	461	20,1	804	19,3
Arboriculture	315	16,8	1210	52,8	1525	36,6
TOTAL	1675	100,0	2292	100,0	4167	100,0

Re La PRODUCTION

1.1. - AS SECTEUR AGRICOLE

1.1.1. - La valeur de la production - :

en 1976

La valeur brute du secteur agricole évoluera/autour de 190,1. Le taux d'accroissement annuel escompté sera de 3,1 % en prenant comme année de référence 1972 alors que les objectifs préliminaires établis par le Ministère du Plan prévoyaient pour 1976 le maintien de la situation de 1972. A part la production céréalière, qui restera sensiblement égale à celle de 1972 et la production oléicole, qui diminuera au taux annuel moyen de - 8,4 % par rapport à cette même année, les autres sous-secteurs augmentent au cours de la quinquennie, à des taux variables suivant les produits. Le tableau ci-après résume l'évolution du secteur au niveau global et au niveau des Sous-Secteurs.

Evolution de la valeur brute du secteur agricole aux prix constants de 1976

Unité : 100 Dinars

Année	1972	1976	Taux d'accroissement annuel
Sous-secteur			
Grandes cultures	(44,8)	(44,2)	(-0,15)
Céréaliculture	42,3	41,5	-0,50
Autres	2,5	2,7	+1,95
Viticulture	(33,7)	(30,0)	(-1,80)
Olives	31,5	22,8	-8,40
Autres fruits	22,2	27,2	+5,20
Industries agroalimentaires	(21,2)	(29,3)	(+8,40)
Élevages	(46,5)	(56,4)	(+8,62)
Viande bovine et ovine	26,3	27,9	+7,62
Volaille	5,9	9,2	+11,75
Oeufs	3,7	5,2	+8,87
Autres produits	10,1	14,1	+8,70
Pêche	(4,7)	(6,2)	(+ 7,25)
Forêt	(3,2)	(4,0)	(+ 5,75)
Total	190,1	190,1	3,12

1.1.2. La structure de la production

Le tableau ci-dessous reflète la structure de la production de l'année terminale du plan 1973-76, comparé à celle de la moyenne décennale et à l'année 1972.

Unité : 106 Dinars

	Moyenne décennale		1972		1976	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Grandes cultures	23,1	20,0	44,8	26,7	44,2	23,2
Cultures maraichères	16,3	14,2	21,2	12,6	29,3	15,4
Arboriculture	29,2	25,4	53,7	32,1	50,0	26,3
Elevage	39,5	34,3	40,5	24,2	56,4	29,7
Pêche	4,7	4,1	4,7	2,8	6,2	3,3
Forêt	2,3	2,0	3,2	1,6	4,0	2,1
TOTAL :	115,1	100,0	168,1	100,0	190,1	100

De l'examen de ce tableau il ressort notamment que :

- Les grandes cultures représenteront dans la production une part de 23,2 % au terme de la quadriennie contre 20,0 % moyenne décennale et 26,7 % pour l'année 1972 qui a enregistré une production record en céréales.
- Les cultures maraichères avec une part de 15,4 % en 1976 se maintiendront sensiblement au niveau de la moyenne décennale 1962-71 après avoir représenté 12,6 % en 1972.
- La même observation est valable pour l'arboriculture, les taux étant respectivement de 26,3 % en 1976, 25,4 % moyenne décennale et 32,1 % en 1972 étant signalé que cette dernière année a enregistré une production exceptionnelle en matière d'olives.
- L'élevage enregistrera un progrès marqué par rapport à 1972 en effet sa part dans la production passera de 24,2 % en 1972 à 29,7 % en 1976.

1.1.3. Bilan ressources-emplois

L'utilisation de la production agricole escomptée au terme de la quadriennie est résumée dans les tableaux ressources-emplois ci-après. De ces tableaux, il ressort que, malgré l'effort envisagé dans les sous secteurs de l'élevage et de la céréaliculture, le pays restera tributaire de l'importation dans ces deux domaines; en effet, au terme de la quadriennie, le déficit à combler sera de 10.800 T pour la viande et 108.900 T pour le lait et les produits laitiers. Quant aux céréales, le déficit s'élèvera à 100.500 T toutes céréales confondues comme suit : 27.400 T pour le blé dur, 97.700 T pour le blé tendre et 65.400 T pour l'orge.

Tableau N° 1

Ressources - Emplois
(Année 1976)

Unité : la tonne

	Ressources		Total	Demande intérieure (résidents)	Demande Touris- tique	Excédent à exporter	Alimentation animale	Séances
	Production	Importation						
: Elé dur	: 577.600	: 27100	: 605.000	: 546.000	-	-	-	: 59.000
: Elé tendre	: 346.000	: 57700	: 443.700	: 420.800	-	-	-	: 23.300
: C r g e	: 214.000	: 65100	: 279.400	: 98.000	-	-	: 160.000	: 21.400
: Légumineuses	: 34.000	-	: 34.000	: 25.000	-	: 3.000	: 3.000	: 3.000
: Tomates	: 268.000	-	: 268.000	: 161.900	: 600	: 105.500	-	-
: Pisants	: 124.000	-	: 124.000	: 118.000	: 100	: 5.900	-	-
: Artichauts	: 25.000	-	: 25.000	: 12.000	-	: 13.000	-	-
: Petits pois	: 18.000	-	: 18.000	: 17.500	-	: 500	-	-
: Haricot	: 2.350	-	: 2.350	: 900	-	: 1.450	-	-
: Pains de terre	: 125.000	: 10200	: 135.200	: 110.800	: 1.200	: 10.000	-	: 13.200
: Asperges	: 540	-	: 540	: 140	-	: 400	-	-
: Melons et pastèques	: 152.000	-	: 152.000	: 143.500	: 500	: 8.000	-	-
: Fraises	: 640	-	: 640	: 350	-	: 290	-	-
: Autres légumes	: 302.200	-	: 302.200	: 295.100	: 800	: 6.300	-	-

Tableau n° 2

RESSOURCES - EMPLOIS
(Année 1976)

Unité : la tonne

	Ressources		Total	Demande intérieure		Produit à l'exportation	Sesances
	Production	Importation		(résidents)	Touristique		
Agrumes	140.000	-	140.000	75.700	1.000	44.200	-
Raisins de table	27.000	-	27.000	25.600	-	400	-
Agaric	30.000	-	30.000	20.000	-	10.000	-
Abricots	25.000	-	25.000	17.000	100	7.900	-
Pêches	15.600	-	15.600	8.400	-	7.200	-
Fraises	8.800	-	8.800	7.100	-	1.700	-
Pommes et poires	11.900	2.000	13.900	12.300	-	-	-
Dattes	90.000	-	90.000	44.500	-	5.800	-
Olives de table	8.000	-	8.000	7.100	-	900	-
Autres fruits	41.000	4.400	45.400	37.500	900	7.000	-
Huile	170.000	49.000	219.000	79.700	-	50.000	8.300 (1)
Vins (hls)	690.000	-	690.000	250.000	-	440.000	-

(1) Il s'agit des stocks

1975-1976

會

Description	Production		Investment	Total	Domestic Interchange (residuals)	Foreign Interchange	Government Expenditure	Investment in Infrastructure	Government Revenue
	Domestic	Foreign							
Domestic production	21,000	10,000	31,000	31,000	31,000	0	0	0	0
Foreign production	21,000	10,000	31,000	31,000	31,000	0	0	0	0
Government expenditure	21,000	10,000	31,000	31,000	31,000	0	0	0	0
Investment in infrastructure	21,000	10,000	31,000	31,000	31,000	0	0	0	0

1.2. - AU NIVEAU DES SOUS-SECTEURS

1.2.1. - GRANDES CULTURES

A - LES CÉRÉALES

1. - Evolution des superficies

1.1. - En niveau global :

Les superficies réservées, dans le Nord du pays, pour la céréali-culture pendant la quadriennie 1973-76 ne subiront pas de changement par rapport à la situation de 1972. Elles se situeront autour de 860.000 ha en moyenne par campagne. Quant aux régions centre et sud la superficie moyenne retenue sera de l'ordre de 500.000 ha. Ainsi la superficie totale destinée à la céréali-culture (1.560.000 ha) serait sensiblement égale à la moyenne de la période 1965-68.

Il convient de noter que les projections de production et l'iden-tification des projets ne concernent que le Nord de la Tunisie. Le Centre et le Sud, de par le caractère aléatoire du climat, ne produiront que d'une manière très irrégulière. La production moyenne annuelle de ces régions, retenue pour le plan quadriennal est de l'ordre de 1.100.000 qx toutes céréales.

La répartition de la production et de la superficie par variété et par région est donnée dans les tableaux des pages.

1.2. - Au niveau des différentes céréales :

BLÉ DUR : Les superficies de blé dur subiront une diminution de l'ordre de 25% passant de 560.000 ha situation actuelle à 420.000 ha en 1975-76. Cette baisse dans les superficies sera compensée par l'introduction en 1972-73 de 34.000 ha de blé dur à haut rende-ment et l'extension de cette superficie à 100.000 ha en 1975-76.

BLÉ TENDRE : Les superficies en blé tendre passeront de 160.000 ha actuel-lement à 200.000 ha en 1976 et accuseront une augmentation de 25%.

Ce développement des superficies se fera grâce à l'extension des surfaces réservées aux variétés à haut rendement au dépens des variétés locales (83.000 ha au début de la quadriennie à 150.000 ha en fin de la quadriennie, la situation actuelle étant de 60.000 ha).

ORGE : Les emblavures d'orge subiront une augmentation de 40.000 ha au cours de la quadriennie passant de 140.000 ha en 1972-73 à 180.000 ha en 1975-76 soit un accroissement de l'ordre de 29%, la situa-tion actuelle étant de 135.000 ha.

Le tableau ci-après résume l'évolution des superficies par variété et par année :

Unité : 1000 ha

Année	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
Variétés					
<u>BLÉ DUR</u>	(562)	(560)	(520)	(500)	(480)
à haut rendement	-	34	56	75	100
ordinaire	562	526	464	425	380
<u>BLÉ TENDRE</u>	(160)	(160)	(160)	(190)	(200)
à haut rendement	60	83	111	129	150
ordinaire	100	77	69	61	50
<u>ORGE</u>	135	140	160	170	180
<u>TOTAL</u>	857	860	860	860	860
Arrondi à.....	860				

2.- Evolution de la production et des rendements

D'une façon globale, et comme le montre le tableau ci-dessous la production moyenne du nord toutes céréales accusera une hausse de 54 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Par variété cette hausse est de 42 % pour le blé dur, 101 % pour le blé tendre et 33 % pour l'orge. Cet accroissement se fera grâce à l'introduction des variétés à haut rendement et l'extension des superficies réservées à celles-ci.

Unité : 1000 qx

	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	Moyenne 1968-72	Accroissement en %
BLÉ DUR	4.167	4.605	4.907	5.171	4.713	42
BLÉ TENDRE	2.091	2.542	2.938	3.360	2.733	101
ORGE	935	1.162	1.443	1.743	1.321	33
<u>TOTAL</u>	7.193	8.309	9.288	10.274	8.767	54

La part du blé dur à brut rendement dans la production du blé dur passera de 12 % au début de la quadriennale à 33 % en 1975-76 étant précisé qu'actuellement sa contribution est nulle. Pour le blé tendre à brut rendement ces parts seront respectivement de 67 % et 83 % environ; Pour cette dernière variété la situation actuelle dégage une part de l'ordre de 66 %.

Les rendements par ha, toutes céréales accusent une hausse, et passeront de 6,7 Qx/ha moyenne des cinq dernières années à 10,2 Qx/ha moyenne de la quadriennale.

Par variété ces rendements passeront de 6,2 Qx/ha à 9,2 Qx/ha pour le blé dur, de 5,6 Qx/ha à 15,0 Qx/ha pour le blé tendre et de 6,2 Qx/ha à 7,9 Qx/ha pour l'orge.

REMARQUE --:

La production céréalière au niveau des périmètres irrigués sera de l'ordre de 205.000 Qx annuellement correspondant à une superficie emblavée de l'ordre de 5150 ha avec un rendement moyen de 40 Qx/ha.

R/- LES LEGUMINEUSES -- :

La production annuelle escomptée au cours de la quadriennale, ne subira pas de changement par rapport à la situation actuelle. Le tableau ci-dessous indique la superficie, les rendements et la production par variété et annuellement.

	Superficie en ha	Rendement en Qx/ha	Production En Qx
Pois-chiches	23.000	4	92.000
Fèves-Féveroles	55.000	4	220.000
Petite pois	3.000	8	24.000
Lentille	500	5	2.500
TOTAL	81.500	-	336.500

L'amélioration de la production reste intimement liée aux problèmes de variétés productives et de résistance aux maladies. Il est prévu d'entamer au cours de la prochaine quadriennale un travail d'expérimentation dans le cadre du projet blé pour surmonter les difficultés que rencontre la culture des légumineuses actuellement.

REPARTITION DE LA PRODUCTION CEREALIERE PAR REGION ET PAR VARIÉTÉ

Unité : 1.000 HA

Tableau III

Région et variété	Année du blé			
	1973	1974	1975	1976
Nord				
Blé dur	4.167	4.605	4.907	5.171
Blé tendre	2.001	2.502	2.930	3.360
Orge	935	1.162	1.443	1.743
Centre - Sud				
Blé dur	605	605	605	605
Blé tendre	100	100	100	100
Orge	390	390	397	397
Total				
Blé dur	4.772	5.210	5.512	5.776
Blé tendre	2.991	2.602	3.038	3.460
Orge	1.333	1.560	1.840	2.140
Total Général	8.296	9.412	10.390	11.376

Repartition de la superficie cordonnière par région et par variété

Unité : 1.000 ha

Tableau IV

Région et Variété	Année du Plan			
	1973	1974	1975	1976
<u>Nord</u>				
Elé dur	(860)	(860)	(860)	(860)
Elé tendre	(960)	(320)	(800)	(480)
O r g e	160	180	190	200
	140	160	170	180
	(500)	(500)	(500)	(500)
	220	220	220	220
	80	80	80	80
	200	200	200	200
	(1.360)	(1.360)	(1.360)	(1.360)
<u>Centre Sud</u>				
Elé dur	780	740	720	700
Elé tendre	240	260	270	280
O r g e	340	360	370	390
<u>Total</u>				

C - LES CULTURES INDUSTRIELLES -

1. - La Betterave

a/ - Objectif

La superficie betteravière sera portée de 1.242 ha en 1972 à 3.000 ha en 1976 correspondant à la moyenne de 1965-68 (1500 ha culture sèche, 1500 culture irriguée), soit un accroissement de 111 %. La production passera de 30.92 à 80.000 Tonnes et les rendements moyens se maintiendront autour de 25 T/Ha niveau enregistré en 1972. Ces rendements accuseront une hausse de l'ordre de 100 % par rapport au rendement moyen de la période 1967/71 (13,1 T/Ha).

La réalisation de ces objectifs est établie comme suit :

Années	Superficie en ha	Production en T.	Rendement T/Ha
1972/73	2.200	50.000	23
1973/74	2.500	60.000	24
1974/75	2.800	70.000	25
1975/76	3.000	80.000	26

b/ - Les moyens à mettre en oeuvre

La réalisation de ces objectifs est intimement liée à l'extension du périmètre betteravier de la zone Bou-Salem Sidi Izzal. Il s'agit, en l'occurrence, du périmètre irrigué de Badrouna.

Une politique de prix bien étudiée est de nature à inciter les agriculteurs à développer cette culture.

2 - Le Tabac

a/ - Les objectifs :

Le tabac accusera au cours du plan quadriennal 1973-76 une hausse importante au point de vue superficie et production. Les superficies passeront de 2.383 Ha en 1971 à 3.460 ha en 1975 soit un accroissement de 45 %. Quant à la production, elle passera de 2.038 T à 3.400 T soit une augmentation de 67 %.

Cette augmentation de la production est due à l'extension des superficies, mais aussi à l'amélioration des rendements, en effet les rendements passeront de 774 kg/ha, en 1971 pour le tabac à fumer à 875 kg/ha en 1976 et de 2074 kg/ha en 1971 pour le tabac à priser à 2.200 kg/ha en 1976. Il est à signaler que l'année 1972 a été caractérisée par une chute dans les superficies (1967 ha réalloués) due essentiellement aux conditions climatiques d'une part et à la pénurie de main d'œuvre et à la stagnation des prix par rapport à l'augmentation des coûts de production d'autre part.

Cette situation a entraîné une désaffection des agriculteurs pour cette culture. Un certain nombre d'entre-eux ont opté pour d'autres cultures plus rémunératrices et moins exigeantes en main d'œuvre spécialisée.

Le tableau ci-après retrace cette évolution :

	1971			1972			1973			1976		
	S	R	P	S	R	P	S	R	P	S	R	P
TABAC à fumer	2244	774	1757	1600	775	1210	2750	818	2250	3000	875	2900
TABAC à priser	139	2172	501	97	2021	176	236	2200	520	260	23000	600
TOTAL :	2383	-	2258	1697	-	1406	2986	-	2770	3260	-	3500

S : en ha

R : en kg/ha

P : en tonnes

Par rapport à la moyenne de 1969-71, la situation de 1976 accusera les superficies une augmentation de 20 % pour le tabac à fumer et de 55 % pour le tabac à priser. Quant à la production, elle augmentera respectivement de 35 % et de 56 %.

.../...

b/ - Les moyens à mettre en oeuvre

1°) Les actions économiques

- Les prix

Il convient de pratiquer une politique de révision des prix liée à l'augmentation des coûts de production et axée sur l'encouragement à la bonne production.

- Le crédit

Il faut consentir pour cette spéculation, à l'instar de ce qui est pratiqué pour les autres cultures, des prêts de campagne sur la base de 10% des coûts de production.

Par ailleurs il convient de prévoir une subvention pour la construction de sècheirs en plastique une fois qu'ils seront mis au point pour être vulgarisés.

2°) Les actions juridiques

La réglementation en vigueur prévoit que l'achat se fait sur table à balles ouvertes. Il est important de changer ce mode d'achat qui entraîne de graves dégradations aux tabacs et de le remplacer ^{par} l'achat à balles fermées et sur échantillon, tel que cela se pratique dans la plupart des pays.

D) - EVOLUTION DE LA PRODUCTION BRUTE DU SECTEUR -

La valeur de la production brute ^{au prix constant de 1966} du secteur des grandes cultures est caractérisée par une tendance à la hausse au cours du prochain plan IST-76 au taux annuel moyen de 9,9%.

Cette tendance sera fortement conditionnée par les productions céréalières qui représenteront au cours de la quadriennie au taux annuel moyen de 10,4%.

Le tableau ci-après résumé, par année, la production des grandes cultures, en quantité et en valeur au prix constant de 1966.

Il est à souligner que la valeur de la production des grandes cultures au terme de la quadriennie sera sensiblement égale à celle de 1972. 44.825.000 D en 1976 contre 44.213.000 Dinars en 1972.

VALEUR DE LA PRODUCTION DU SECTEUR GRANDES CULTURES

(MIL LIRA CONSTANT 1956)

Q : en T - V : 1.000 D

Année	1972		1973		1974		1975		1976		
Cultures	Priz constant de 1956 L/T.	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
CEREALES											
Blé dur	12,0	652.000	27.384	477.200	20.042	521.000	21.882	551.200	23.150	577.600	24.350
Blé tendre	34,5	262.000	9.039	219.100	7.559	264.200	9.115	703.000	10.431	346.000	11.937
Orge	25,0	236.000	5.900	133.300	3.333	156.000	3.900	184.000	4.600	214.000	5.350
Sous-TOTAL 1											
		1.150.000	42.323	829.600	30.934	941.200	34.897	1.039.000	38.231	1.137.600	41.546
LES LEGUMES											
Fèves et Féveroles	42,0	23.000	966	22.000	924	22.000	924	22.000	924	22.000	924
Pois et Pois-chiches	25,0	15.000	900	11.600	686	11.600	696	11.600	686	11.600	686
Sous-TOTAL 2											
	-	38.000	1.866	33.600	1.620	33.600	1.620	33.600	1.620	33.600	1.620
CULTURES INDUSTRIELLES											
Betterave à sucre	6,5	30.900	201	50.000	325	60.000	390	70.000	455	80.000	520
Tabac	155,0	2.796	433	2.770	429	2.980	462	3.100	484	3.400	527
Sous-TOTAL 3											
	-	-	634	-	754	-	852	-	940	-	1.047
TOTAL GENERAL											
	-	-	14.823	-	31.308	-	37.969	-	40.800	-	44.213

E/ LA POLITIQUE DU SECTEUR CEREALIER :

Le secteur de la céréaliculture nécessite la mise en oeuvre d'une politique tendant à augmenter la production tout en maintenant les superficies au niveau actuel et ce moyennant les actions suivantes :

1. Les actions techniques :

Pour la quadriennie, les actions préconisées pour augmenter la production sont :

- L'utilisation et l'extension des variétés à haut rendement
- l'emploi des engrais
- l'exécution du désherbage au moment opportun

1.1. - L'utilisation des variétés à haut rendement :

Il s'agira, pour encourager les agriculteurs à utiliser ces variétés, de maintenir la politique d'échange des semences ordinaires contre les nouvelles variétés telle qu'adoptée pour la campagne 1972-73. Cet élément est de nature à faciliter l'action de substitution.

La culture de ces variétés s'étendra ainsi aux deux secteurs moderne et traditionnel.

Les besoins en semences pour la quadriennie se présenteront globalement comme suit :

Campagne	1972 - 73	1973 - 74	1974 - 75	1975 - 76
Variétés				
Blé dur (en Qx)	34.000	56.000	75.000	100.000
Blé tendre (en Qx)	83.000	111.000	129.000	150.000
<u>Total</u>	117.000	167.000	204.000	150.000

Le taux de semences appliqué est de 100 kg par ha.

1.2. - L'emploi des engrais - :

Le développement des nouvelles variétés permettra aux agriculteurs d'intensifier l'utilisation des engrais azotés et nécessitera par la même un approvisionnement régulier du pays et un réseau de commercialisation adéquat de ces produits :

C'est pour cela qu'il est préconisé de charger l'Office des Céréales de programmer les besoins, veiller à l'approvisionnement et superviser le réseau de commercialisation et ce en mobilisant les organismes existants (coopératives centrales, etc.....).

Les besoins en engrais pour le prochain plan s'établissent comme suit :

Campagne	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
Produit				
Engrais azotés				
33,5.....	40.000 T	63.000 T	73.000 T	85.000 T
Engrais phosphatés				
45 %.....	20.000 T	34.000 T	40.000 T	47.000 T
16 %.....	15.000 T	18.000 T	22.000 T	26.000 T

(1) - Prévisions de la campagne en cours.

1.3. - Le désherbage - :

L'emploi des désherbants chimiques, qui demeure le plus efficace à court terme, a été retenu comme action prioritaire pour améliorer la productivité des variétés.

Les actions envisagées permettront de porter la superficie actuelle (100.000 ha) à 300.000 ha objectif fixé pour 1976.

Les disponibilités actuelles en moyens de désherbage ne peuvent guère réaliser plus de 100.000 ha.

L'évolution de la superficie additionnelle se fera ^à raison de 50.000 ha à traiter par an, moyennant la mise en œuvre d'un projet établi à cet effet, prévoyant d'une part les besoins en produit et en équipement spécialisé et d'autre part une action d'expérimentation dans ce domaine (utilisation de produits efficaces et économiques).

2. Moyens économiques

Ces moyens concernent le crédit et les prix

2.1. Le Crédit

Il est prévu une action de crédit susceptible de toucher progressivement les petits exploitants. Cette action a été définie dans le cadre du crédit supervisé.

Cette forme d'octroi de crédit aux petits exploitants, doublée d'une vulgarisation adéquate est de nature à donner le maximum de garantie quant au remboursement des prêts.

Cette action concerne un projet de 60.000 ha dans le secteur traditionnel au terme de la quadriennie (15.000 ha en 1974, 35.000 ha en 1975 et 60.000 ha en 1976).

Le crédit sera octroyé sur la base de 30 U/ha se répartissant comme suit :

Semences	:	6 U
Engrais phosphatés	:	4 U
Engrais azotés	11	6 U
Decortage	:	2 U
Mécanisation	:	12 U

De plus ce projet nécessitera un encadrement adéquat à mettre en place.

2.2. Les prix

Il convient de signaler que les coûts de production n'ont cessé d'augmenter ces dernières années alors que les prix des céréales ont stagné.

Cette situation n'est pas de nature à favoriser les agriculteurs; néanmoins avant d'entreprendre toute action de révision des prix, il est nécessaire d'étudier le coût de production d'un quintal de céréales pour déterminer la marge bénéficiaire de l'agriculture.

En tout état de cause il convient de poursuivre la politique visant à diminuer les prix des intrants grâce à l'allègement des charges fiscales et autres.

3. Moyens juridiques :

Certaines formules de mise en location des terres agricoles sont préjudiciables à la productivité de la terre ; tel est le cas du contrat de deux ans.

Pour favoriser l'adoption d'un assolement rationnel il est recommandé de généraliser le bail de 3, 6 et 9 ans.

Ce bail à long terme est de nature à améliorer la productivité de la terre et à préserver le droit du locataire et du bailleur.

Par ailleurs il y a lieu de prévoir les mesures nécessaires pour éviter la concentration de la propriété entre les mains d'un seul locataire.

Une superficie plancher et plafond est à prévoir en vue de garantir les intérêts des bailleurs et des locataires.

4. Moyens structureux

Les petites et moyennes exploitations ne sont pas éligibles au crédit de campagne. Elles sont donc privées des moyens nécessaires à l'intensification de leur production. Sous l'effet de la vulgarisation, les agriculteurs sentiront d'eux mêmes le besoin de s'organiser dans le cadre de coopératives de service ou à défaut, dans le cadre d'organismes à caractère étatique ou para-étatique.

Ce système, qui a déjà fait ses preuves, est de nature à permettre aux agriculteurs d'accéder au crédit d'une part et de réduire leurs frais généraux grâce aux ristournes auxquelles ils pourraient éventuellement prétendre d'autre part.

Pour encourager un tel mouvement l'Etat agira indirectement par certaines actions telles que des détaxations diverses, des subventions, des primes etc...

Par ailleurs, l'Office des Céréales, en plus de son rôle dans la commercialisation, la transformation et la conservation des produits céréaliers, prendra une part de plus en plus importante dans la vulgarisation et l'aide aux céréaliculteurs. Il devra également accroître ses efforts pour faire adopter par les agriculteurs, d'une manière plus intensive, les variétés de blé à haut rendement et pour encadrer les petits exploitants.

5. LES INVESTISSEMENTS :

Pour réaliser ces objectifs un certain nombre de projets ont été identifiés, il s'agit notamment du projet de désherbage, de la promotion du secteur traditionnel et des cellules de regroupement. Le montant global des besoins de financement est de l'ordre de 28.932.000 Dinars dont 22.948.000 Dinars sont consacrés aux investissements.

Les tableaux ci-après ventilent les besoins de financement et les investissements par action et par année.

Les tableaux ci-après ventilent les besoins de financement
et les investissements par action et par année.

Récapitulatif des besoins de financement
du secteur des grandes cultures

Unité : 1000 D

Intitulés des projets	Année du plan	1973	1974	1975	1976	Total
1°/ <u>Promotion du secteur traditionnel</u> (15000 ha /74, 35000 ha/75, 60.000 ha/76)						
Crédit de campagne (1)		-	450	1050	1800	3300
Frais de fonctionnement		-	54	105	173	332
2°/ <u>Projet désherbage</u> : lutte contre les mauvaises herbes (50.000 ha/par an)						
a) recherche et expérimentation						
Equipement		-	5	5	5	(15)
Frais de fonctionnement		10	20	31	31	100
b) Intervention						
Crédit de campagne		25	50	75	100	250
Achat de matériel		140	140	140	140	(560)
3°/ <u>Achat de matériel agricole</u> (900 tracteurs + 150 ll. Battus/an)		(5000)	(5000)	(9000)	(5300)	(24300)
FOEDA		1400	1400	1400	1400	5600
Auto-financement		4100	4100	4100	4100	16400
4°/ <u>Cellules de rayonnement (URD) (2)</u> 21 cellules en 1973 et 25 cellules en 1975						
Equipement		154	178	-	-	(332)
Budget de fonctionnement		55	113	113	113	354
Crédit de fonctionnement de campagne et subvention		65	102	64	63	294
5°/ <u>Extension du projet blé</u> Hors budget USAID (3)		44	46	32	-	(122)
Budget (fonctionnement)		300	300	300	300	1200
TOTAL		5300	6427	6033	7233	25000

(1) une partie sera prise en charge par le projet SIDA "aide à la petite et moyenne exploitation."

(2) projet continuant au delà de 1976

(3) il s'agit du coût des exports, des équipements et des bourses.

./.

/ on besoins en investissement du secteur des grandes
cultures

—

Unité : 1000 D

	Année du plan	1973	1974	1975	1976	Total
Le tableau des projets						
1/ Projets disponibles		—	5	5	5	15
a) recherches et expérimentation						
b) intervention		148	148	148	148	592
— dont de matériel						
2/ Matériel agricole		1400	1400	1400	1400	5600
— FMSA		3600	3600	3600	3600	14400
— autre		154	178	—	—	332
3/ Cultures de remplacement						
4/ Bâtiments de projet bloé		3	2	3	—	8
Equipements (hors budget)						
TOTAL		5905	5353	5156	5453	20347

./.

1.2.2 : L'AGRICULTURE

1 : Situation actuelle du secteur de l'arboriculture :

1.1. La superficie :

Au cours de la dernière décennie, un effort considérable a été déployé dans les nouvelles plantations d'arbres fruitiers aussi bien dans le Nord que dans le Centre et le Sud du pays.

C'est ainsi que la superficie occupée par l'arboriculture fruitière est passée de 1.000.000 ha environ en 1961 à 1.546.000 ha en 1972 (Superficie brute).

A l'exception de la vigne, toutes les superficies des espèces fruitières ont sensiblement augmenté et plus particulièrement celles occupées par l'olivier, l'amandier et les agrumes. Il en résulte que la structure actuelle est relativement jeune ; en effet 47 % des oliviers et plus de 50 % des amandiers n'ont pas encore atteint l'âge de pleine production.

1.2. La production :

La majorité des nouvelles plantations n'ayant pas reçu les soins et l'entretien nécessaires, cela a eu un effet néfaste sur le rythme de leur croissance.

Les deux facteurs (insuffisance d'entretien et plantations jeunes) ont été à l'origine d'une stagnation de la production fruitière surtout au début de la décennie écoulée puisque la valeur de la production arboricole calculée aux prix constants de 1966 n'a jamais dépassé 50 M.D. sauf en 1972 où elle a atteint 53,7 M.D. niveau réalisé grâce à la récolte exceptionnelle d'olive estimée à 900.000 tonnes.

2 : Objectifs :

2.1. La superficie :

Les tableaux ci-après présentent l'évolution des superficies par espèces et par région ainsi que le calendrier des réalisations des nouvelles plantations prévues à l'horizon 1976.

.../...

SUPERFICIE (en ha)

Espèces	Situation 1972	nouvelles plantations 1973 - 1976			Arrachage sans rempla- cement	Situation 1976
		Nord	Centre et Sud	Total		
Oliviers à huile	1.242.000	7.000	2.000	9.000	6.000	1.245.000
Oliviers de table	5.400	1.000	-	1.000	-	6.400
Agrumes	13.900	300	1.200	1.500	1.000	14.400
Vignes de cuve	29.500	3.600	-	3.600	4.000	29.000
Vignes de table	3.000	1.000	-	1.000	-	4.000
Amandiers	190.000	2.000	28.000(1)	30.000(1)	-	200.000
Abricotiers	18.000	1.000	200	1.200	3.000	16.200
Pêchers	6.200	-	-	700	-	6.900
Pruniers -	2.200	500	-	500	-	2.700
Pêchers - poiriers	4.100	800	200	1.000	-	5.100
Dattiers	10.500	-	1.000	1.000	-	11.500
Pistachiers	2.055	400	2.800	3.200	-	5.255
Orangers	3.000	1.500	500	2.000	-	5.000
Figuers	16.000	500	500	1.000	-	17.000
Cognassiers	270	500	-	500	-	770
Négligés	200	500	-	500	-	700
Coroniers	50	100	-	100	-	150
TOTAL (2)	1.546.375	21.400	36.400	57.800	14.000	1.570.175

(1) dont 20.000 ha de vieux mandriers à remplacer

(2) Cette situation représente la superficie brute occupée par l'arboriculture, elle ne tient pas compte de l'association des variétés entre elles. Pour déterminer la superficie nette il ne faut pas comptabiliser deux ou plusieurs fois les superficies occupées par les arbres en associé. Ainsi, la superficie nette est inférieure à la superficie brute.

Nouvelles plantations 1975-76

	N O R D					C E N T R E E T S U D					Total pays
	73	74	75	76	Total	73	74	75	76	Total	
Oliviers à huile	1.750	1.750	1.750	1.750	7.000	500	500	500	500	2.000	9.000
Oliviers de table	100	200	300	400	1.000	-	-	-	-	-	1.000
Agrumes	-	50	100	150	300	100	100	300	700	1.200	1.500
Amandiers	500	500	500	500	2.000	9.000	7.500	6.500	5.000	28.000	30.000
Abricotiers	250	250	250	250	1.000	50	50	50	50	200	1.200
Pêcher	100	150	200	250	700	-	-	-	-	-	700
Poirier Poirier	200	200	200	200	800	50	50	50	50	200	1.000
Pistachier	100	100	100	100	400	700	700	700	700	2.800	3.200
Vigne de cuve	500	800	1.000	1.300	3.600	-	-	-	-	-	3.600
Vigne de table	100	200	300	400	1.000	-	-	-	-	-	1.000
Grenadier	350	350	400	400	1.500	150	150	100	100	500	2.000
Figulier	100	100	150	150	500	150	150	100	100	500	1.000
Prunier	100	100	150	150	500	-	-	-	-	-	500
Cayennier	100	100	150	150	500	-	-	-	-	-	500
Nefflier	100	100	150	150	500	-	-	-	-	-	500
Carissier	-	-	50	50	100	-	-	-	-	-	100
Pâtissier	-	-	-	-	-	250	250	250	250	1.000	1.000
TOTAUX	4.350	4.950	5.750	6.350	21.400	10.950	9.450	8.550	7.450	36.400	57.800
Dont PAF						10.600	9.100	8.000	6.500	34.200	-

Les tableaux ci-dessus appellent les observations suivantes :

L'olivier :

L'extension de l'oléiculture ne se fera pas aux dépens des parcs dans le Centre et le Sud. C'est ainsi qu'il est prévu 8.000 ha de nouvelles plantations dans le Nord et 2.000 ha dans le Centre et le Sud. La culture intensive, à forte densité dans le Nord et les variétés à double fin (huile et table) seront encouragées.

Les 10.000 ha prévus correspondant à 400.000 pieds d'oliviers (300.000 pieds d'oliviers à huile et 100.000 pieds d'oliviers de table).

L'arrachage intéressera 6.000 ha essentiellement dans le Centre et le Sud ; 2.700 ha seront régénérées dans ces régions.

Les Agrumes :

L'extension des agrumes sera strictement interdite au Cap-Bon compte tenu du grave déficit en eau d'irrigation. Par ailleurs une prime d'arrachage, sera prévue dans le cadre du FOSDA.

Enfin, il a été tenu compte des possibilités de production et d'importation de plants. C'est ainsi que, pour l'année 1973, il n'est prévu que 100 ha de nouvelles plantations, alors que les réalisations en 1974, 1975 et 1976 seront respectivement de 150 ha, 400 ha et 850 ha ; à noter que ces plantations seront effectuées dans la région de Ghardimaou (300 ha) et dans les périmètres du Nebhana (1.200 ha).

Le palmier - dattier :

Les nouvelles plantations à réaliser durant la quadriennie tiennent compte des disponibilités hydrauliques et couvriront 270 ha à Gabès et 730 ha à Gafsa.

2.2. La production :

Comme le fait ressortir le tableau ci-après, la valeur globale de la production fruitière sera caractérisée en 1976 par une baisse

.../...

due d'une part, à la diminution de la production d'olives par rapport à 1972, année exceptionnelle et, d'autre part à la régression de la production de raisins de cuve qui sera la conséquence de la politique de reconversion du vignoble.

Cette valeur, calculée aux prix constants de 1966, tombera de 53,7 M.D. en 1974 à 50,0 M.D. en 1976, soit un taux de régression moyen annuel de 1,6 % environ.

Evolution de la production fruitière

	Prix 1966 D/T.	1 9 7 2		1 9 7 6		Taux d'accroissement moyen annuel
		Production (Tonnes)	Valeur (M.D.)	Production (Tonnes)	Valeur (M.D.)	
Olives à huile	35	900.000	31.500	650.000	22.750	- 8,5
Olives de table	66	6.500	429	8.000	528	5,4
Agrumes	57	120.000	4.400	110.000	5.180	4,0
Raisins de cuve	21	143.000	3.005	100.000	2.100	9,4
Raisins de table	59	27.000	1.593	27.000	1.593	-
Amandes	207	18.000	3.726	30.000	6.210	13,6
Abricots	67	20.000	1.340	25.000	1.675	5,8
Pêches	140	8.100	1.134	15.600 (1)	2.184	17,3
Prunes	82	6.000	492	8.800	722	18,3
Pommes et poires	153	9.500	1.443	11.900	1.821	6,4
Dattes	59	42.000	2.478	50.000	2.950	4,5
Grenades	42	15.000	630	15.000	630	-
Divers	63	24.200	1.525	26.000	1.638	1,8
TOTAL	X	X	53.673	X	49.981	- 1,2

L'analyse du tableau ci-dessus donne lieu aux remarques suivantes :

Olives à huile

La production prévue pour 1976 est de 650.000 tonnes d'olives correspondant à 130.000 tonnes d'huiles. Comparée à celle de 1972 qui est de 900.000 tonnes, la production subira par conséquent une régression de 28 %. Par rapport à la production des 5 dernières années, cette production évoluera cependant, entre 1972 et 1976, au taux d'accroissement annuel moyen de 10 % environ. Cet accroissement est conditionné essentiellement par l'entrée en production des jeunes plantations réalisées au cours de la dernière décennie (4.400.000 d'unités arbres productifs), d'une part, et par l'amélioration du niveau des rendements grâce à des actions de traitements antiparasitaires et de fumure notamment dans le Nord, d'autre part.

Agrumes :

Pour la campagne 1971/72, la récolte a été de 120.000 tonnes. Elle pourra atteindre 140.000 tonnes en 1975/76 par l'entrée en production des jeunes plantations actuelles, l'utilisation optimale des possibilités en eau des barrages Nandi, Baigh et Chiba et la réalisation en fin de période, du projet de sauvegarde des agrumes du Cap Bon.

Raisins de cuve :

La production a atteint en 1972, 143.000 tonnes de raisins (1.100.000 hls de vins) grâce à une action plus intensive en matière de soins culturaux et aux conditions de climat favorable. La production envisagée pour 1976 est de 100.000 tonnes de raisins correspondant à 690.000 hls de vins. Cette baisse est justifiée par le fait qu'il y aurait un arrachage annuel de 1000 ha et des replantations au début de la quadriennie dont les effets importants ne se feront sentir, qu'à partir de 1977. La baisse qui sera enregistrée sera de l'ordre de 10 % par an.

Les dattes :

Compte tenu de l'entrée en production des jeunes plantations, la production des dattes augmentera au taux annuel moyen de 4,5 %.

Autres fruits :

Pour le reste des fruits (raisins de table, oranges, abricots, pêches, prunes, pommes et poires), il est prévu un accroissement appréciable qui sera également lié à l'amélioration du niveau des rendements et à l'entrée en production des jeunes plantations.

Remarques :

Pour ce qui est de la production du reste des arbres fruitiers (forestiers ou semi-forestiers, naturels ou semi-naturels), savoir le mûrier, la pommier, l'avocatier et le caroubier, des études et des recherches devront être effectuées en collaboration entre les Directions de la production agricole et des forêts et l'I.N.R.A.T. en vue de caractériser les possibilités de production et de savoir que pourraient procurer ces arbres.

3 - LA POLITIQUE DU SECTEUR

3.1. - L'Olivier.

La politique de développement du secteur de l'oléiculture intéresse aussi bien le domaine de la production que celui de la commercialisation.

1/ - La politique de production : Cette politique doit tenir compte des 3 caractéristiques principales relevées lors de l'analyse rétrospective de la décennie écoulée, à savoir :

- L'effort considérable déployé en matière de nouvelles plantations et qui a porté sur environ 13 Millions d'arbres, correspondant à une superficie de l'ordre de 255.000 ha.

Du fait de cet effort récent, l'olivette tunisienne est caractérisée par son âge relativement jeune. En effet, 47 % de l'ensemble des plantations d'oliviers ont moins de 20 ans, sur cette proportion, 27 % attendent la pleine production au cours de la décennie 73/81.

- La majeure partie des nouvelles plantations et notamment celles réalisées par les services administratifs n'ont pas reçu les soins et l'entretien nécessaires.
- L'état de senescence avancée d'une partie de l'olivierie; en effet, 6,5 % des plantations sont à l'état de senescence et la moitié est localisée dans le Gouvernorat de Sousse.

De ces considérations, il résulte que la politique de la production au cours de la prochaine quadriennie sera fondée sur les éléments suivants :

- Réduction du programme de plantations et sa limitation à une superficie maximale de 10.000 ha dont 1.000 ha d'oliviers de table.

Cette réduction affectera tout particulièrement les plantations dans le centre et le sud et notamment celles des oliviers en plein (voir répartition et calendrier, indiquée plus haut).

Cette dernière mesure est justifiée par des raisons d'ordre économique, rentabilité relativement marginale des plantations d'oliviers en plein, nécessité de consacrer plus d'efforts au développement du Secteur de la production fourragère et animale, tendance actuelle des agriculteurs à planter de moins en moins des oliviers en plein sous l'influence de la vulgarisation dispensée par le projet FAO 482).

- La mise en oeuvre d'un programme de remise en état et d'entretien des jeunes plantations d'oliviers sur près de 250.000 ha à l'horizon 1976. Ce programme sera supervisé par le projet FAO 482 dans les Gouvernorats du Centre et du Sud et par l'O.N.R. dans les Gouvernorats Nord.

- La réalisation d'un programme de régénération des vieilles plantations et de remplacement des oliviers par d'autres espèces arboricoles et notamment l'amandier.

Ces différents programmes s'appuient sur :

1° - des mesures d'ordre technique tendant :

A.- à renforcer la capacité de recherche dans le domaine de l'oléiculture, touchant notamment les problèmes d'amélioration variétale, les techniques de multiplication, la mise au point de formules économiques de fertilisation et la réaction de l'olivier à l'eau salée, l'O.N.R. sera appelé à contribuer financièrement à ces recherches.

B.- à renforcer l'encadrement et la vulgarisation grâce à la mise en oeuvre du projet FAO/SEDA de développement des zones à vocation oléicole et dont les principaux objectifs peuvent être résumés comme suit :

- assistance technique pour l'organisation et la mise en oeuvre de programmes tendant à l'amélioration et à la régularisation de la productivité de l'oléiculture tunisienne ainsi qu'à la valorisation de ses produits.

- assistance économique aux producteurs par la mise à leur disposition de moyens de production.

.../

Ce projet mettra à contribution :

- 20 cadres supérieurs dont 5 étrangers et 50 cadres moyens,
- des équipements pour une valeur de 300.000 D.
- des moyens de production pour une valeur de 1.300.000 D.

c. - à poursuivre l'effort de formation d'ouvriers spécialisés, notamment pour les catégories des tailleurs et des greffeurs.

d. - à intensifier l'utilisation des engrais dans les zones où la fertilisation est reconnue économiquement valable.

A cet égard, on peut signaler que pour la campagne oléicole 1972/73, une opération "fertilisation" a porté sur près de 500.000 oliviers, située principalement dans le Nord et dans la région de Sfax où la pauvreté a été abondante.

Il est prévu qu'à l'horizon 1976, cette opération portera sur 5 millions d'arbres, dont 4 millions seront pris en charge dans le cadre du projet FAO/SIDA.

e. - à intensifier la protection phyto-sanitaire dans les plantations infectées en particulier par la psylle et la teigne.

En 1976, les traitements porteront sur 100.000 ha dont 70.000 ha traités contre les maladies sus-indiquées; Les moyens importants (800.000 D) seront mis en oeuvre au cours de la quadriennale dans le cadre des activités normales de l'Office National de l'Huile assisté par le projet FAO/SIDA.

2a - des mesures d'ordre économique et financier
consistant dans :

1. - L'institution d'une prime à l'arrachage pour stimuler cette opération sur les plantations sursaturées.
2. - Le démarrage accéléré du "Fonds de Développement de l'Oliviculture" dont les projets de textes concernant la création et l'organisation sont en cours d'étude. Ce "Fonds", qui sera habilité pour financer les différentes actions techniques à mettre en oeuvre en vue de l'intensification de l'oléiculture et de l'oléochimie, devra bénéficier tout particulièrement aux petites et moyennes exploitations oléicoles.

Il sera alimenté à la fois par les sommes actuellement bloquées au "Fonds de soutien Oléicole", par la contre-partie du projet FAO-SIDA de développement des zones oléicoles et éventuellement par des prélèvements sur les excédents provenant de la commercialisation des huiles.

II.- La Politique dans le Secteur de la transformation à de la conserverie.

La formulation de la politique de transformation doit tenir compte des contraintes relevées au cours de l'analyse rétrospective de la décennie écoulée, ces contraintes concernant :

- a.- La vétusté et le mauvais état du matériel de nombreuses huileries,
- b.- Le sous-équipement en huileries de certaines régions et en particulier du Nord,
- c.- Le mauvais stockage des olives dans les huileries traditionnelles, se traduisant par des pertes importantes et par une dégradation de la qualité de l'huile,
- d.- L'équipement insuffisant des usines d'extraction d'huile de grignons et l'inadaptation des procédés d'extraction,
- e.- L'équipement périmé des raffineries,
- f.- Le sous-équipement du secteur de la conserverie des olives de table.

Pour lever ces diverses contraintes, la politique de développement des secteurs de la transformation des olives à huile et de la conserverie des olives de table devra être fondée sur les éléments suivants :

- Modernisation des huileries par la mise en oeuvre d'un programme annuel de remise en état d'une cinquantaine d'huileries traditionnelles et de construction d'un certain nombre d'huileries nouvelles notamment dans le Nord, l'emplacement de ces huileries devra faire l'objet d'études fondées sur les besoins réels des zones concernées.

- La modernisation d'un certain nombre d'usines d'extraction d'huile de grignons, et l'utilisation de solvants conformes aux exigences de la réglementation internationale.

- La modernisation des raffineries d'huile.
- L'encouragement à la création d'industries modernes de la conserverie d'olives de telle de manière à faire passer la capacité actuelle de 1.500 T à 7.000 T par an.

III.- La politique de commercialisation :

La conjoncture du marché international de l'huile d'olive est actuellement favorable à la Tunisie et il est probable que cette tendance se confirmera davantage à l'avenir. En effet, les gros pays producteurs, consommateurs et concurrents directs de la Tunisie sur le marché international, voient leur production fléchir pour des raisons d'ordre économique et social. Ce mouvement tend à s'accélérer et place la Tunisie dans une position de plus en plus forte sur les marchés extérieurs. La politique de commercialisation de l'huile est fondée sur la nécessité de consolider cette position et cela grâce :

a.- au maintien du monopole des exportations en faveur de l'Office National de l'huile, en effet, ce dernier a réussi à normaliser le marché de l'huile et à conquérir de nouveaux débouchés.

b.- à la poursuite des efforts de recherche et d'implantation sur les marchés extérieurs que la C.E.E., en particulier les U.S.A. et les pays du Moyen-Orient.

c.- au maintien du courant "Exportation d'huiles d'olive - importation d'huiles de graines" tant que la conjoncture internationale sera favorable à ces intérêts. Parallèlement, une action d'introduction des cultures de graines oléagineuses s'apprête d'être entreprise à l'échelle expérimentale, elle devra cependant être soigneusement analysée sur le plan de la rentabilité économique et d'est seulement, au cas où cette analyse s'avérerait concluante, qu'il conviendrait de vulgariser la culture des graines oléagineuses sur une grande échelle.

La politique oléicole telle que définie ci-dessus sera renforcée par une série de mesures d'ordre juridique et structural.

Ces mesures devront être résumées comme suit :

- Assurement de la situation juridique des jeunes plantations sur les terres appartenant à des collectivités ou à l'Etat.
- Renforcement et restructuration des petites exploitations traditionnelles.
- Encouragement du système de la "Ygierne" pour les plantations nouvelles sur les terres collectives ou communales.

- Création d'un Institut de l'Oliver qui sera chargé de promouvoir et de coordonner l'ensemble des activités de recherches agronomiques, d'expérimentation et d'études économiques et techniques, cet Institut devra concourir à l'exécution des programmes de vulgarisation et à la formation professionnelle.
- Modification des textes relatifs à l'O.N.H. dans le sens d'une participation plus élargie des professionnels au Conseil d'Administration de cet organisme.

3.2 : Les Agrumes :-

La politique de développement des agrumes, qui a pour objectif principal la production de 140.000 T à l'horizon 1976 (dont un maximum de 50.000 T à exporter) sera fondée sur un ensemble de mesures touchant la politique de production et celle de la commercialisation.

I.- La politique de Production :

Elle comportera les actions suivantes :

1.- Accroissement des disponibilités en eau d'irrigation.

Le projet "Sauvogarde des Agrumes du Cap-Bon", en cours de réalisation, permettra d'apporter un complément d'irrigation sur 2.000 ha.

D'autre part, les mesures récentes relatives aux prix de l'eau au Cap-Bon rendent possible l'utilisation intensive des eaux des barrages de Maïri, Bozirk et Chiba.

A plus long terme, la sauvegarde de l'ensemble des plantations d'agrumes du Cap-Bon sera assurée, dans le cadre du Plan Directeur des Eaux, grâce à la réalisation du Barrage de Sidi Salem et du Canal Modjorda - Cap-Bon.

2.- Mise à la disposition des Agrumiculteurs d'engrais composés adaptés à la spéculation et de Plants indemnes de virus.-

Il faut souligner que le problème se pose avec une grande acuité.

3.- Intensification de l'encadrement du secteur et de la vulgarisation.-

L'Agrumiculture bénéficie de l'existence d'un Groupement Interprofessionnel, le G.I.A.P., qui outre son rôle d'organisation du Commerce Intérieur et Extérieur des agrumes, sera appelé à prendre une part de plus en plus importante dans le domaine de l'encadrement et de la vulgarisation.

A ce titre, un programme intensif d'encadrement et de vulgarisation rapproché des exploitants sera mis en œuvre à partir de 1973.

En effet, le programme de production de plants sains, entrepris notamment sous le contrôle de l'INRA et du GIAP, permettra d'ici 1976, la plantation de 5 à 600 ha alors que les prévisions portent sur 1.500 ha. Il s'en suit la nécessité impérieuse d'assurer dès 1973 l'importation de près de 280.000 plants. Le GIAP sera appelé à superviser cette opération en liaison avec l'I.N.R.A.T.

4.- Arrachage de vieilles plantations :

Parallèlement à ces opérations de plantations nouvelles, un programme d'arrachage de 1.000 ha d'agrumes et leur remplacement par d'autres arbres fruitiers en 800 sera mis en œuvre.

Ce programme concerne des plantations sénéscentes, localisées sur des terres à croûte peu productives.

5.- Recherches :

Les programmes de recherches, portant sur l'étude des

portés greffés, la sélection de nouvelles variétés saines et productives, la fertilisation, la réaction des Agrumes aux différentes doses d'irrigation et les procédés d'économie d'eau, seront poursuivis et consolidés.

II/ - La Politique de commercialisation :

Elle sera fondée sur les mesures suivantes :

1. - Sur le plan interne :

- Institution de la carte professionnelle pour les exportateurs, de façon à éviter l'intrusion dans le secteur de certains spéculateurs n'ayant aucune qualification particulière et susceptibles de concurrencer les vrais exportateurs.
- Limitation des marques par exportateur, afin que les consommateurs étrangers ne soient pas dérouterés par la multiplicité des marques.
- Contrôle plus serré des stations de conditionnement, afin d'aboutir à une présentation convenable de nos produits.
- Etiquetage ou marquage indélébile des oranges "maltaises", cette opération est, en effet, indispensable si l'on veut éviter que des oranges provenant d'autres pays soient vendues sous l'appellation "maltaises".

2. - Sur le Plan extérieur :

- Limitation du nombre des commissionnaires chargés de la vente de nos produits à l'étranger ; en effet, la multiplicité des commissionnaires pour un tonnage d'agrumes aussi faible que le nôtre aboutit inévitablement à la chute des cours.

- Prospection de nouveaux débouchés.

Les principaux pays producteurs d'agrumes ont largement diversifié leurs marchés ; par contre, la Tunisie demeure tributaire de la France à plus de 90%.

Même que notre production actuelle ne pose pas de problème à l'exportation, il serait néanmoins opportun de prospecter de nouveaux marchés. Afin que les exportateurs soient intéressés à cette opération il conviendrait d'examiner la possibilité soit de leur accorder des primes sur certains pays non touchés à l'heure actuelle par nos agrumes, soit de les atteindre à un jumelage à l'exportation.

3.3. : La vigne :

I. La politique de production

Le vignoble tunisien est caractérisé tout d'abord par l'importance des zones dites "marginales" où le rendement est très faible (10 hl/ha).

Par ailleurs, l'état général du vignoble tunisien laisse à décider tant sur le plan variétal que sur celui sanitaire.

Compte tenu de cette situation, les mesures suivantes seront appliquées au cours de la prochaine quadriennie. :

- 1.- Arrachage de 4.000 ha de vignes situées dans les zones marginales.
- 2.- Création de 3.600 ha de nouvelles plantations dans les zones où la culture de la vigne est techniquement rentable.
3. - Orientation de la recherche agronomique vers la recherche de nouvelles variétés susceptibles de donner des vins de qualité.
4. - Production de plants sains et importation actuelle d'une quantité de plants de nature à satisfaire les besoins en matière de replantation.

II. - La politique de Commercialisation.

La commercialisation a souffert, au cours de ces dernières années, de la rupture des relations traditionnelles avec le marché français qui importait nos vins en vertu du coupage, cette opération étant actuellement interdite par la réglementation de la CEE, diverses actions doivent être entreprises pour conquérir de nouveaux marchés - Parmi ces mesures, figurent notamment :

1. - L'adaptation de nos vins au goût de la clientèle étrangère et notamment la production de vin d'appellation d'origine.
2. - L'amélioration du conditionnement de nos vins.
- 3.- Un effort en matière de prix afin de lutter contre la concurrence des autres pays producteurs.
4. - Une action vigoureuse sur le plan de la publicité (affiches, prospections, participation aux foires etc.....).

Afin de renforcer l'effet de la politique en matière viti-vinicole, les mesures ci-après seront mises en oeuvre :

1°-. Renforcement des moyens d'action de l'Office du vin pour permettre à cet organisme de contrôler l'ensemble des efforts tendant au développement du secteur.

2°-. Création au sein de la "Division de la vulgarisation" d'une section "viticulture" qui travaillera en étroite collaboration avec l'Office du Vin et les organismes professionnels en vue de diffuser toutes informations concernant les techniques viticoles.

3°-. Aménagement de la législation viti-vinicole en vue de son adaptation à la conjoncture actuelle.

4°-. Remise en état des cartes anciennes afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des vins.

3.4 : L'amandier.-

Le secteur de l'amandier est caractérisé par l'âge avancé d'une partie des plantations (20.000 ha) d'une part, et par l'insuffisance des rendements, d'autre part, en ce qui concerne la commercialisation, elle ne présente pas de véritable problème, compte tenu du caractère rustique de l'amandier et de l'importance de la demande extérieure.

I. - Politique de production :

Le développement de la production nécessitera la mise en oeuvre des mesures ci-après :

- Arrachage et remplacement de 20.000 ha de vieux amandiers

- Extension de 10.000 ha dans le Centre, les zones viticoles à reconvertir et le projet PAH 482.

- Augmentation des rendements par une amélioration des techniques culturales (destruction du chien-dent, taille, traitements, engrais etc...).

- Satisfaction des besoins en plants de pépinières ; ces besoins étant estimés à 2.600.000 plants pour les 4 prochaines années, non compris 1 million de plants qui seront produits directement par les agriculteurs par voie de semis.
- Renforcement de la vulgarisation en matière de taille, de greffe et de traitements anti-parasitaires.
- Création de nouvelles variétés adaptées au Nord du pays.

II) - Politique de commercialisation

Les débouchés sont extrêmement étendus pour l'amande. En effet, ce produit est très demandé par l'ensemble des pays européens, y compris les pays de l'Est. D'autre part, les prix sont intéressants pour les producteurs.

Il n'en demeure pas moins que l'expansion de nos exportations sera favorisée par les actions ci-après :

- Prospection soutenue auprès des importateurs des marchés que l'on veut conquérir.
- Qualité irréprochable du produit.
- Approvisionnement régulier.

3.5. - L'Abricotier :

L'Abricotier occupe une superficie de 18.000 ha dont 3.000 ha d'arbres âgés et 1.000 ha de jeunes de moins de 4 ans. Le rendement moyen actuel est très faible.

En ce qui concerne la commercialisation, l'exportation des abricots vers la C.E.E., se heurte au problème du contingentement, de la limitation de la période d'exportation pour la quantité contingentée ainsi que de l'exportation des conserves sans sucre.

De ces considérations découlent les mesures nécessaires à prendre au cours de la quadriennale. Il s'agit :

- 1/ - de procéder à l'arrachage des 3.000 Ha de vieux abricotiers qui se trouvent dans un état sanitaire défectueux.

- 2°.- de planter 300 ha par an (100 ha de précoces dans les 100 premiers kilomètres du Nord, 100 ha de précoces en sec dans le Sahel, 100 ha de variétés nouvelles "Kasserine II & Kasserine III." en sec dans le Nord).
- 3°.- d'améliorer les rendements par une vulgarisation soutenue des techniques culturales appropriées (notamment les traitements phytosanitaires).
- 4°.- d'envisager une diversification des modes de conservation des abricots (oseillons, jus etc...).

Il y a lieu de préciser que le C.I.A.F. jouera un grand rôle dans ce domaine.

3.6. : Le Palmier - Dattier :

La production moyenne se situe à 42.000 Tonnes, la demande intérieure projetée pour 1976 s'élève à 56.000 Tonnes environ.

Par ailleurs, les dattes tunisiennes "Deglas" ne posent pas de problème d'écoulement ni sur le plan intérieur ni à l'exportation.

Il s'agit donc d'augmenter la production pour répondre aux besoins de la consommation locale et de l'exportation.

Il est prévu pour 1976, une production de 50.000 Tonnes. Cette production sera conditionnée par :

- a.- une amélioration et un entretien continu des réseaux de drainage,
- b.- des soins d'entretien convenables à donner sur les parcelles éclaircies et qui ont été abandonnées,
- c.- une extension de l'emploi des engrais, notamment azotés.
- d.- une protection des régimes de "Déglat" contre les pluies du début de l'automne.

3.7. : Le Pêcher :

Comme pour l'abricotier, une bonne partie de la superficie (2.300 ha sur un total de 6200 ha) est caractérisée par de vieilles plantations. Le rendement moyen est également faible.

.../

Pour ce qui est de la commercialisation, il est à préciser qu'il existe un marché local certain pour les pêches et des possibilités d'exportation de pêches précoces (avant le 1er Juin).

Les objectifs consisteront d'une part, à remplacer les 2.300 ha de vieux pêchers et d'autre part à réaliser une extension de 700 ha.

Par ailleurs, le rendement sera amélioré moyennant la formation de spécialistes pour la taille et l'éclaircie et la généralisation des traitements antiparasitaires et l'utilisation des fumures.

3.8 : Autres fruits :

On inclut dans cette catégorie, le prunier, le pommier, le poirier, le pistachier, le grenadier, le figuier, le cognassier, le néflier et le cerisier.

Pour améliorer le rendement et augmenter la production il est prévu :

a.- Une extension de superficie de 500 ha, en pruniers, 100 ha en pommiers - poiriers, 3.200 ha en pistachiers, 2.000 ha en grenadiers, 1.000 ha en figuiers, 500 ha en cognassiers, 500 ha en néfliers et 100 ha en cerisiers.

b.- Le renforcement de la recherche au niveau des variétés et de la vulgarisation,

c.- La formation de spécialistes pour la taille.

4 : Les Investissements et les projets :

L'allocation des ressources financières doit refléter les orientations nouvelles du secteur agricole définies précédemment à savoir :

- 1 - réorientation du rythme de création de nouvelles plantations ;
- 2 - consolidation de l'effort d'entretien des jeunes plantations ;
- 3 - démarrage des actions de reconversion concernant notamment le rizicole et les oliviers arbuscents.
- 4 - Intensification de l'encadrement et la vulgarisation.

Les investissements pour la quinquennale ont été évalués à 27.236.000 F se décomposant en :

	(1000 F)	(%)
1 création de nouvelles plantations	8.692	32
2 entretien de jeunes plantations	11.824	43
3 reconversion	1.092	4
4 assistance technique	5.250	21
	<u>26.748</u>	<u>100</u>

La réalisation de ces investissements repose sur les hypothèses suivantes : 1 - Le projet SAN 602 sera reconstruit en 1974. Il sera appelé à réduire ses activités dans le domaine des plantations fruitières au profit de la production fourragère et arboricole. Néanmoins il aura à mobiliser des sommes relativement importantes évaluées à près de 12.000.000 F, dont près de 8.000.000 F seront consacrées à l'entretien des jeunes plantations.

2 - Le projet SIAO/SIC/STIL devra réorienter les plantations de palmiers dattier selon le programme arrêté. L'Etat devra renforcer ses actions à cet égard pour résoudre les problèmes

relatifs à la recherche de l'eau et des sols valables aux plantations de déglat ainsi que l'apurement foncier.

3 - La réalisation du projet FAO/SIDA devra être accélérée.

4 - Le FOSDA devra consacrer à l'arboriculture un montant annuel de plus en plus important et qui dépassera 1.000.000D en 1976 (contre environ 400.000 D actuellement).

BESOINS DE FINANCEMENT PAR ANNEES ET PAR ACTION

(en dinars)

23

	1973	1974	1975	1976	Total
ACTIONS DE PLANTATION	(1.955.000)	(2.252.500)	(2.276.500)	(2.197.900)	(3.552.000)
. Nord	322.900	474.900	647.000	793.000	2.237.700
. Centre et Sud					
. Agrumes Bahiana	31.800	40.700	113.200	258.200	443.900
. Diverses plantations FAN 482	814.300	1.073.200	1.157.500	900.000	4.005.000
. Dattiers STIL BIRD	756.000	668.000	368.000	144.000	1.966.000
. Dattiers Privés	-	5.800	10.900	22.700	39.400
ACTIONS D'ENTRETIEN ET DE SAUVEGARDE	(2.393.400)	(2.768.400)	(3.143.400)	(3.518.400)	(11.823.600)
. Entretien des plantations Nord	575.000	750.000	1.125.000	1.500.000	3.950.000
. Entretien des plantations Centre et Sud (FAN 482)	2.018.400	2.018.400	2.018.400	2.018.400	8.073.600
. Sauvegarde des Agrumes du Cap Ben	FM	FM	FM	FM	FM
. Sauvegarde des oasis	FM	FM	FM	FM	FM
ACTIONS DE RECONVERSION	(111.000)	(243.000)	(325.000)	(396.000)	(1.082.000)
. Reconversion du vignoble	111.000	210.000	205.000	253.000	879.000
. Prise d'arrachage des vieux oliviers	-	40.000	40.000	45.000	125.000
ACTIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE	(977.700)	(1.349.000)	(1.115.300)	(1.500.000)	(5.350.000)
. Développement des zones à vocation oléicole (PAC - SIDA)	295.700	459.000	635.300	670.000	2.060.000
. Vulgarisation dans les zones agricoles (OIAF)	62.000	62.000	62.000	-	186.000
. Promotion du secteur de l'arboriculture fruitière (OIAF)	-	100.000	160.000	160.000	420.000
. Promotion de la culture de l'amarantier et de l'amandier	-	20.000	30.000	50.000	100.000
. Supervision du projet FAN	620.000	620.000	620.000	620.000	2.480.000
	5.437.100	6.637.900	7.260.300	7.522.300	(1) 26.97.600

(1) - l'écart entre ce montant et celui du Sous-Comité du Financement (soit 5.500 00) provient de l'unité adoptée par le Sous-Comité, soit le milliard de dinars.

1.2.3 LES CULTURES MARAÎCHÈRES

1 : Situation actuelle et évolution du secteur

A) Au niveau global :

a) La superficie :

Les superficies consacrées aux cultures maraîchères ont évolué d'une manière sensible au cours de la dernière décennie. En effet elles sont passées de 34.000 ha en 1961 à 63.500 ha en 1972. L'augmentation a été obtenue grâce aux efforts importants déployés dans le domaine de l'infrastructure hydraulique et notamment par la création et l'équipement de puits de surface.

Ces superficies passeront à 73.000 ha en 1976 ce qui correspond à un accroissement global de 15 % par rapport à 1972. Cet accroissement est rendu possible par l'intensification de mise en culture des périmètres publics irrigués actuellement équipés mais insuffisamment utilisés.

b) La production

La production est passée de 370.000 tonnes en 1961 à 720.000 tonnes en 1972, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6,3 %. Elle atteindra en 1976, 1.012.000 tonnes, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9 %. Ce volume sera réalisé grâce à l'extension des superficies telles que indiquées plus haut ainsi qu'à une amélioration dans les rendements.

En valeur aux prix constants de 1966, la production maraîchère s'accroîtra au cours de la quadriennie au taux annuel moyen de 8,5 % contre 4,2 % enregistré durant la période 1961-72.

B) Au niveau des espèces :

Le tableau ci-après présente l'évolution des superficies, des rendements et des productions en quantité et en valeur calculée aux prix constants de 1966 au cours du IV Plan.

.....

Evolution des superficies, des productions et des

rendements (1972 - 1976)

	Superficie (Ha)		Production (T)		Rendement T/ha		Valeur au prix de 1966 (1000 D)		Taux d'accroissement annuel	
	1972	1976	1972	1976	1972	1976	1972	1976	1972	1976
Arbres	11.320	12.310	3,1	355.000	14,6	20,9	11,1	2.945	5,092	14,6
Forêts de terre	9.160	10.180	2,7	107.000	4,0	12,3	1,3	3.424	4,000	4,0
Malons et pastèques	12.200	12.820	1,0	107.000	9,2	11,9	8,2	3.424	4.864	9,2
Piments	10.510	11.740	2,8	87.000	9,3	10,6	6,3	3.219	4.588	9,3
Figones	5.860	6.610	3,1	50.000	8,8	10,6	5,7	1.600	2.240	8,8
Arbustes	2.130	3.980	16,9	12.800	18,2	6,3	1,3	410	800	18,2
Petits pois	3.250	3.830	4,5	18.000	-	4,6	-	846	846	-
Autres légumes	2.950	10.990	5,3	184.200	6,4	21,5	1,1	5.342	6.844	6,4
TOTAL	63.500	73.000	3,7	720.000	9,0	13,9	5,3	21.210	-	8,4

Ce tableau appelle les observations suivantes :

Tonnes de saison :

Le principal objectif pour cette spéculation consiste à faire augmenter la production par l'extension des surfaces actuellement cultivées d'une part et par l'amélioration de la productivité des surfaces existantes d'autre part, afin de :

- 1°.- Diminuer les coûts de production grâce à une augmentation des rendements,
- 2°.- Faire fonctionner les usines de transformation au moins pendant 75 J/an. En effet, la capacité de transformation n'est pas une contrainte puisque la production est inférieure au potentiel des usines.
- 3°.- Développer nos exportations en produits transformés.

Néanmoins cette augmentation de la production, reste liée à un certain nombre d'actions :

- fourniture de plants sélectionnés, sains adaptés afin d'améliorer les rendements.
- Approvisionnement régulier des agriculteurs en moyens de production (intrants, produits de traitement, matériel etc...),
- Encadrement technique suffisant des agriculteurs,
- Accession facilitée des agriculteurs économiquement faibles au crédit.

Tonnes hors saison :

L'objectif est d'augmenter la production afin de parvenir à une baisse des prix et de développer la demande intérieure. Par ailleurs les possibilités d'exportation ne sont actuellement pas limitées à condition que les prix soient compétitifs.

L'objectif de production de tomates hors saison consiste à faire passer la quantité produite de 3.000 tonnes en 1972 à 18.000 tonnes en 1976.

De son côté la superficie passera de 200 ha en 1972 à 1280 ha en 1976.

Pommes de terre :

La production atteindra 125.000 T en 1976 contre 107.000 T en 1972 alors que la superficie augmentera de 1020 ha passant de 9163 ha en 1972 à 10.180 ha en 1976.

Il convient de signaler que la pomme de terre présente le problème particulier du stockage pendant les périodes de pleine production.

Melons & Pastèques :

La production évaluera autour de 150.000 tonnes au terme de la quadriennie contre 107.000 tonnes enregistrées en 1972.

Les superficies seront à peu près les mêmes en 1972 qu'en 1976. Elles seront donc de l'ordre de 12.500 ha.

L'augmentation de la production permettra de dégager un excédent de melons et pastèques primeurs susceptibles d'être exportés sur les pays étrangers.

Piments :

La production de piments s'élèvera à 124.000 T en 1976 contre 87.000 T en 1972, quant à la superficie, elle s'accroîtra de 1200 ha environ en 1976 par rapport à 1972.

Oignons :

La production d'oignons atteindra le niveau de 70.000 T en 1976 alors qu'elle s'élevait en 1972 à 50.000 tonnes.

Il est ^àremarquer qu'une production de 10.000 T d'oignons à déshydrater est prévue en vue de l'exportation.

Artichauts :

La production doublera au cours de la quadriennie passant ainsi de 12.000 T en 1972 à 25.000 T en 1976 alors que la superficie enregistrera une augmentation de 1850 ha passant de 2145 ha en 1972 à 3.995 ha en 1976.

Autres légumes :

La production évoluera autour de 236.000 T en 1976 contre 184.200 T en 1972 quant à la superficie elle atteindra 10.960 ha en 1976 contre 8950 ha en 1972.

En ce qui concerne plus particulièrement les superficies des haricots verts, des fraises et des asperges, elles passeront respectivement de 300 ha, 100 ha et 100 ha en 1972 à 640 ha, 270 ha et 140 ha en 1976.

2 : Politique du secteur maraîcher

Le Développement du secteur maraîcher, tel que prévu par les objectifs de production, sera rendu possible grâce à l'effort considérable entrepris au cours de la dernière décennie en matière d'équipement de périmètres publics irrigués et sera fondé sur une série de mesures d'ordre technique, économique et structurel intéressant tant la politique de production que celle de la commercialisation.

2.1. - La politique de production

a) - mesures d'ordre technique :

- Recherche agronomique : Il s'agit de renforcer la recherche agronomique ; celle-ci devra s'intéresser tout particulièrement à :

- La mise au point d'un matériel végétal adapté aux besoins de l'exportation et de l'équipement local ;
- L'utilisation des techniques de pointe, telles que les phytohormones, le forçage, l'utilisation de compost etc...
- L'économie de la production : le laboratoire d'économie de l'INRA et le CATEB se consacreront notamment aux aspects économiques de la production maraîchère, de sorte que, seules, seront vulgarisées les techniques économiquement valables.

- Vulgarisation et Suivi :

La vulgarisation concerne plus spécialement les petits producteurs ; elle portera :

- sur l'application des résultats de la recherche ;
- sur l'utilisation accrue de plants sélectionnés et d'intrants adéquats ;
- sur le développement des cultures de primeurs et d'arrière-saison (Tomates et pinces) ;
- sur un choix plus judicieux des assolements et des techniques de production.

La Vulgarisation rapprochée à l'échelle de chaque exploitant sera soutenue par des actions de démonstration sur des parcelles créées à cet effet dans le cadre de projets d'assistance technique et sera facilitée dans le cadre d'Offices Régionaux de Développement des Périmètres Irrigués ainsi que par l'ONVSI.

Quant à l'encadrement, il sera développé, afin d'assurer la supervision des crédits qui seront essentiellement distribués en nature. Dans ce domaine, les besoins du secteur pour 1976 sont estimés à 41 Ingénieurs, 265 Adjointes et Agents Techniques ; par ailleurs, 30 gestionnaires seront nécessaires pour la gestion des Centres d'approvisionnement et d'écoulement qui seront créés sur les FPI.

b) - Mesures d'ordre économique et financier :

Elles consisteront dans la mise à la disposition des agriculteurs, de moyens de production et dans la mobilisation, notamment du crédit de campagne.

Moyens de production annuels et crédits supervisés :

L'accroissement de la consommation des intrants (engrais, semences, plants etc...) sera facilité non seulement par des subventions limitées et temporaires en intrants dans le cadre de projets spécifiques d'assistance technique, mais aussi par la création de centres d'approvisionnement sur le FPI et surtout par la mobilisation de crédits supervisés dans le cadre d'Offices ou de structures décentralisées. Ces crédits devront permettre de couvrir une partie des charges hors main-d'œuvre, dans le cas des productions de saison, mais également une partie des frais de main d'œuvre dans le cas de production hors-saison.

En 1976, 16.000 ha de maraîchage sur les FPI et 5.000 ha de périmètres traditionnels encadrés nécessiteront des crédits supervisés de l'ordre de 3 millions de Dinars.

Équipement et crédits FIDA :

Des crédits FIDA seront prévus notamment pour l'équipement des producteurs situés dans les zones encadrées par les opérations de crédit supervisé ; le montant des crédits FIDA nécessaires durant la quadriennie sera de l'ordre de 1.000.000 D pour l'ensemble des actions de développement du secteur.

d) - Mesures d'ordre institutionnel :

Elles consistent dans l'amélioration des structures foncières dans les périmètres irrigués par :

- L'application progressive de la réforme agraire sur les P.F.I.
- La création sur les P.F.I. de structures ou l'Offices régionaux décentralisés, appelés à assurer l'encadrement des exploitants, la réalisation des opérations de crédit supervisé et de vulgarisation rapprochée ; ces structures décentralisées auront également pour mission d'assurer des meilleures conditions d'approvisionnement et d'écoulement avec la participation active des exploitants eux-mêmes.

2.2. : La Politique de commercialisation

Cette politique nécessite la mise en oeuvre des mesures ci-après

a) - Création d'un "Groupeement Interprofessionnel Marché"

Ce groupement jouera un rôle déterminant dans :

- l'étude des marchés
- la diffusion auprès des producteurs des informations concernant les prix, les apports aux marchés locaux, la tenue des marchés extérieurs etc.....
- le contrôle des pépinières et des stations de conditionnement ;
- l'amélioration des conditions d'écoulement.

b) - Infrastructure de commercialisation :

cette infrastructure sera améliorée grâce à :

- la création d'une trentaine de centres de collecte et de conditionnement sur les ITI ;
- la rationalisation du fonctionnement des marchés de gros et plus particulièrement celui de Tunis.
- la création de marchés d'un type nouveau, plus adaptés aux exigences de l'exportation (ventes au détail).

SUITE EN

F

2



MICROFICHE 14

30474

République Tunisienne

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F

2

- Une meilleure utilisation de la capacité de stockage existante et une augmentation éventuelle de cette capacité (ex. pompes de terre).

c) - Politique des prix :

- Pour les légumes destinés à la consommation en frais, la régulation des prix résultera des actions d'information des producteurs et de l'organisation adéquate de ces derniers en vue d'ajuster l'offre à la demande. (coopératives de services..).

- Pour les légumes destinés à la transformation industrielle,

il s'agira de :

- publier les prix-planchers avant les sealed et non en cours de campagne, autant que possible
- fixer des prix-planchers pour un certain nombre d'années de façon à permettre aux producteurs et aux industriels de s'engager pour une assez longue période, dans le cadre d'accords interprofessionnels.
- favoriser la conclusion des contrats entre producteurs et entreprises garantissant l'exportation de produits transformés.

3. LES INVESTISSEMENTS

en vue de réaliser les objectifs ci-dessus indiqués, les besoins du secteur en crédit dans le cadre de projets identifiés sont définis dans les tableaux ci-après :

Besoins de financement du sous-secteur des cultures maraichères

Répartition par année . -

Unité : 1.000 D.

	1973	1974	1975	1976	TOTAL
Crédits de fonctionnement	(811)	(2.146)	(2.324)	(2.467)	(7.808)
Budget	492	556	738	821	2.707
Extrabudget	319	1.450	1.646	1.646	5.101
Crédits de campagne	(2.054)	(498)	(495)	(298)	(3.385)
Crédit d'équipement	(493)	(335)	(399)	(231)	(2.104)
Planque	423	265	226	160	1.822 ⁽¹⁾
Autofinancement	70	70	71	71	282
TOTAL	3.356	2.979	3.178	2.996	13.297
Les investissements s'élèvent à 2.104.000 D répartis comme suit					
Investissements	493	335	299	231	2.104 ⁽¹⁾

(1) - y compris 746.000 Mlars relatif à l'équipement des centres d'approvisionnement et de collecte sur les P.F.I.

1.2.4. - ELEVAGE

I - La demande intérieure en produits animaux :

L'Objectif assigné au sous-secteur de l'élevage est de tendre à la satisfaction d'une demande intérieure en produits animaux de l'ordre de 92.000 tonnes. Cet objectif d'auto-suffisance nécessite un développement du secteur de l'élevage à des taux de croissance annuels très élevés : 11 % pour la viande, 15 % pour les œufs et 30 % pour le lait.

II - Situation actuelle et possibilités d'évolution du secteur :

Les possibilités d'évolution de la production animale dépendent essentiellement des possibilités d'augmentation des effectifs et de la marge d'amélioration des performances individuelles, ces deux facteurs étant étroitement liés à l'amélioration du cheptel sur le plan qualitatif et quantitatif.

2.1. - Possibilités d'augmentation des effectifs :

2.1.1. Les bovins :

Evolution des effectifs 1972 - 1976
(unités femelles)

Années	1972	1973	1974	1975	1976
Bovins					
Laitiers	15.000	13.000	21.000	24.000	26.000
améliorés	50.000	55.000	65.000	75.000	92.000
locaux	155.000	170.000	170.000	170.000	170.000
Total :	220.000	243.500	256.000	269.000	288.000

.../...

Cette évolution fait apparaître une augmentation de plus de 10 % en quatre ans sur l'ensemble des effectifs. Les laitières pour leur part verront leur nombre s'accroître de plus de 10 % en raison notamment des importations (7680) envisagées.

2.1.1. Les Ovins et les Caprins :

L'accroissement annuel moyen de l'effectif ovin tout comme celui des caprins, sera de l'ordre de 7 % dans la région Nord et 5 % dans le Centre et le Sud du fait que les années 1975 et 1976 ont été supérieures climatiquement moyennes.

2.1.2. La volaille :

L'essor en matière d'élevage avicole industriel constaté ces dernières années (15 % du taux de croissance annuel moyen au cours de la décennie 1962 - 1971) laisse présager un développement important du secteur au cours de la quadriennie.

2.1.3. Les autres espèces :

Elles regroupent les équidés, les canidés et les félins. Il est prévu pour ces espèces une stabilisation des effectifs au niveau de ceux existants en 1972.

L'ensemble des informations relatives à l'évolution des effectifs entre 1972 et 1976 est consigné dans le tableau n° 1.

E EVOLUTION DU CHEPTEL ENTRE 1972 ET 1976

	1972	Unité	1976
Kerd			
• Bovins	(189.000)	U. Parcelles	(247.000)
- sélectionnés	13.000	"	22.000
- améliorés	43.000	"	79.000
- locaux	133.000	"	146.000
• Ovins (sicile-sardes)	60.000	"	100.000
• Ovins (autres races)	735.000	"	945.000
• Caprins	210.000	"	335.000
• Equidés	81.000	têtes	81.000
• Anes	79.000	"	79.000
• Camelidés	9.000	"	9.000
Centre et Sud			
• Bovins	(31.000)	U.P.	(41.000)
- Sélectionnés	2.000	"	4.000
- améliorés	7.000	"	13.000
- locaux	22.000	"	24.000
• Ovins	1.055.000	"	1.280.000
• Caprins	290.000	"	350.000
• Equidés	49.000	têtes	49.000
• Anes	146.000	"	146.000
• Camelidés	141.000	"	141.000
Petal Tunisie			
• Bovins	(220.000)	U.P.	(288.000)
- sélectionnés	150.000	"	26.000
- améliorés	50.000	"	92.000
- locaux	155.000	"	170.000
• Ovins	1.850.000	"	2.325.000
• Caprins	500.000	"	685.000
• Equidés	130.000	têtes	130.000
• Anes	225.000	"	225.000
• Camelidés	150.000	"	150.000
• Volailles	(9.625.000)	"	(16.278.500)
• Traditionnelles	4.000.000	"	4.000.000
• Industrielles			
• Reproductrices chairs		"	45.000
• Reproductrices ponte		"	8.500
• Pondeuses	125.000	"	625.000
• Broilers	5.500.000	"	11.500.000

2.2. Possibilités d'amélioration des performances individuelles :

Les performances individuelles obtenues en 1972 et celles estimées en 1976 sont consignées dans le tableau n° 2.

Tableau n° 2

Performance du Cheptel en 1972 et en 1976

(Viandes : kg en poids vif, lait : litre, œufs : nombre par pondeuse)

ANNÉES		1 9 7 2	1 9 7 6
CHEPTEL			
<u>BOVINS SELECTIONNES</u>			
	viande	220	220
	lait	2.400	2.400
<u>BOVINS AMELIORES</u>			
	viande	170	175
	lait	800	800
<u>BOVINS LOCAUX</u>			
	viande	120	120
	lait	200	200
<u>OVINS NORD</u>			
	viande	22,6	25
<u>OVINS SICILIO-SARDES</u>			
	lait	60	60
	autres laits	7	7
<u>OVINS CENTRE ET SUD</u>			
	viande	22,6	22,6
	lait	7	7
<u>CAPRINS NORD</u>			
	viande	16,7	16,7
<u>CAPRINS CENTRE ET SUD</u>			
	viande	13,7	13,7
	lait	30	30
Elevage traditionnel			
Volaille	viande	2	2
	œufs	54	54
Elevage industriel			
	viande	1,6	1,6
	œufs	200	200

II - Les objectifs de production fourragère :

2.1. Les besoins globaux.

La réalisation de l'augmentation des effectifs et l'amélioration des performances individuelles sont conditionnées dans une large mesure par l'accroissement des ressources fourragères.

Le principe directeur de la politique de développement de la production animale est celui de rendre les troupeaux de moins en moins tributaires des unités fourragères naturelles par l'accroissement des superficies affectées aux cultures fourragères en assolement et hors assolement et celles de graines servant comme aliments concentrés pour l'élevage.

En 1972, année climatiquement très favorable, les disponibilités fourragères ont été dans l'ensemble satisfaisantes. Le tableau n° 3 fait ressortir un équilibre entre les ressources et les besoins pour les fourrages cultivés ainsi que pour les concentrés et un reliquat de l'ordre de 260 millions d'unités fourragères pour les fourrages grossiers. Les parcours naturels et notamment ceux du Nord auraient pu supporter une plus grande charge d'animaux si ceux-ci n'étaient pas passés par une série de crises qui les ont caractérisés au cours de la décennie écoulée, et qui se sont soldées par une baisse notable des effectifs.

En 1975 et au niveau des fourrages cultivés, il est prévu la production de 506 millions d'UF contre 226 en 1972. Comme le montre le tableau n° 4, sur l'ensemble du pays, il se dégagerait en 1976 un excédent de 88 millions d'U.F qui serait utilisé notamment dans le centre et le Sud du fait du déficit important en fourrages grossiers attendu en 1976.

.../...

Tableau n° 3

Ressources/emplois des fourrages en 1972
(en 1000 U.P.)

<u>Ressources</u>		<u>Emplois</u>	
<u>1°/- Fourrages arborés</u>			
Nord :	1.834.000	- Bovins sélectionnés	7.500
Centre :	459.000	- Bovins améliorés	72.500
Sud :	430.000	- Bovins locaux	201.500
		- Ovins Nord	290.500
		- Ovins Centre et Sud	400.500
		- Caprins	190.000
		- Equidés	156.500
		- Anes	112.500
		- Camelidés	225.000
	1.923.000		
arrondi à	1.923.000		1.656.500
		arrondi à	1.660.000
		- Reste disponible	260.000
<u>2°/- Fourrages cultivés</u>			
Nord - fourrages associés 83.000 ha à 1.500 UP =	125.000	- Bovins sélectionnés	41.000
- fourrages irrigués 3.000 ha à 5.000 =	15.000	- Bovins améliorés	45.000
		- Bovins locaux	38.500
- Prairies 8.500 ha à 2.500 =	21.000	- Ovins Nord	40.000
C et Sud - Fourrages irrigués 4000 ha à	5.000 = 20.000	- Ovins Centre et Sud	10.500
- Autres autres fourrages = 30.000		- Caprins	5.000
(en plantations et en culture)		- Equidés	46.000
Divers	15.000		226.000
	226.000		
<u>3°/- Concentrés (hors volaille)</u>			
• Orge grain	110.000 T = 110.000 UP	- Bovins sélectionnés	18.750
• Avoine	20.000 T = 20.000 UP	- Bovins améliorés	32.500
• Son et remoulage	55.000 T = 39.000 UP	- Bovins locaux	31.000
• Foin	3.000 T = 1.400 UP	- Ovins Nord	27.750
• Mélasse	1.000 T = 800 UP	- Ovins C et Sud	21.000
• Tourteau	1.000 T = 1.000 UP	- Caprins	3.000
• Légumineuses	10.000 T = 10.000 UP	- Equidés	67.500
• Connexés 7M	5.000 T = 5.000 UP		
• Divers	5.800		
	193.000		203.500

BILAN RESSOURCES-EMPLOIS
DES UP RICHES EN 1976
EN 1.000 UT

Tableau n° 4

<u>RESSOURCES</u>		<u>EMPLOIS</u>	
<u>NORD</u>		<u>NORD</u>	
Pourrages cultivés (120.000 ha à 1.500UP)	180.000	Bovins sélectionnés	60.500
Pourrages irrigués (15.300 ha à 5.000UP)	76.500	Bovins améliorés	75.050
Orge en vert et berrin 45.000ha à 1.500UP	67.500	Bovins locaux	36.500
Prairies 25.000 à 2.500	75.000	Ovins	78.375
Divers	28.000	Caprins	3.360
		Equidés	27.540
	414.500		
		arrondi à	281.500
<u>CENTRE SUD</u>		<u>CENTRE SUD</u>	
Pourrages irrigués 9.500 ha à 5000 UP	48.500	Bovins sélectionnés	11.000
Cactus et Atriplex	45.000	Bovins améliorés	12.350
		Bovins locaux	6.000
		Ovins	89.600
		Caprins	3.500
		Equidés	16.660
	93.500		
		arrondi à	139.000
		Total :	144.500
		reste disponible en cas d'année	420.000
		de disette	88.000
<u>Total ressources :</u>	<u>508.000</u>	<u>Total Emplois :</u>	<u>508.000</u>

(1) 30.000.000 UP (1972) auxquels il faudrait ajouter la production de 60.000 ha nouveaux dont la moitié serait exploitable en 1976.

Au niveau des fourrages concentrés : (tableau n° 5)

Les ressources d'origine locale disponibles en 1976 ont été évaluées à 307.000 Tonnes correspondant à 281 millions d'UF environ. Ces ressources supposent :

- une extension des superficies réservées à l'orge sur au moins 50.000 ha.
- une extension des superficies affectées aux légumineuses sur au moins 30.000 ha.
- une intégration des pulpes de betterave et de mélasses aux concentrés industriels afin de faciliter leur manipulation par les éleveurs.
- une limitation des exportations des semences et remoulage à 50 % du niveau actuel soit 25.000 T.

En plus de ces ressources locales il est prévu l'importation de près de 92.000 Tonnes de produits concentrés pour l'alimentation de la volaille. (sous forme de maïs et de tourteaux de Soja notamment).

Au niveau des fourrages grossiers (tableau n° 6)

Un déficit en unités fourragères grossières est prévisible en 1976 et serait de l'ordre de 148 millions d'UF.

Il serait à combler par :

- le reliquat disponible en fourrages cultivés estimé à 98 millions d'UF sous forme d'achaba ou de transfert de foin du Nord au Centre et Sud.
- L'importation de près de 60.000 Tonnes de concentrés en plus des 92.000 Tonnes prévues pour la volaille.

BILAN RESSOURCES EMPLOIS DES U.F. CONCENVIRES

EN 1976 (1000 UF)

- / -

Ressources		Emplois	
Orge gain	160.000 T- 160.000	1 - Bovins sélectionnés	32.500
Avoine	20.000 T- 20.000	1 - Bovins améliorés	59.800
Son et remoulage	80.000 T- 55.000	1 - Bovins locaux	34.000
Pulpes sèches	8.000 T- 3.000	1 - Ovins Nord	36.575
Melasse	6.000 T- 5.000	1 - Ovins C et S	25.600
Tourbeaux	1.000 T- 1.000	1 - Caprins Nord	3.360
Légumineuses	25.000 T- 25.000	1 - Caprins C et S	3.500
Mais PAM	5.000 T- 5.000	1 - Equidés	67.500
Divers	6.000 T- 6.000		
	307.000 T/ 281.000		263.000
Importation de l'équivalent de 92.000 T de concentré pour la volaille		1 - Volailles	110.000(1)
<u>Total Ressources</u>	<u>373.000</u>	<u>Total Emplois</u>	<u>373.000</u>

(1) -- dont 27.000 T provenant d'UF concentrées produites dans le pays./.

REVENUES - DEPENSES DES U.P. CROISSIERES
en 1975 (supposant une moyenne)
(en 1.000 U.P.)

REVENUES		DEPENSES	
NORD		SUD	
U.P. Croissières Nord	1.035.000	Bovins laitiers	11.000
Pertes dues à la jachère	- 30.000	Bovins améliorés	114.350
Pertes dues à la diminution des parcours	- 11.000	Bovins locaux	189.800
Gain de la production de paille	30.000	Ovins	355.300
Gain de la mise en valeur des parcours du Nord	18.000	Caprins	127.630
		Equidés	93.960
		Autres	39.500
		Chasseurs	13.500
	1.042.000		
		ARR. -	945.240
		Arrondi à	945.000
CENTRE ET SUD		CENTRE ET SUD	
U.P. Croissières Centre et Sud	635.000	Bovins laitiers	2.000
Gain de la mise en valeur des parcours du Sud	50.000	Bovins améliorés	18.850
		Bovins locaux	31.200
		Ovins	409.600
		Caprins	126.000
		Equidés	56.840
		Autres	73.000
		Chasseurs	211.500
	585.000		
		Total arrondi à :	930.000
TOTAL :	1.727.000		
(1)			
- Déficit à couvrir	142.000		
Total Général	1.875.000		
		Total Général	1.875.000

(1) - Ce déficit sera à couvrir à concurrence de 88.000.000 d'U.P. riches (voir tableau n°4) et par l'importation de 50.000 tonnes de concentrés./.

3.2. Contribution des régions :

Les surfaces affectées aux productions de fourrages et de graines rentrant dans l'alimentation du bétail auront à subir des extensions importantes au cours de la décennie.

Les gouvernorats du Nord en particulier sont appelés à jouer un rôle de premier choix dans cette extension. Par type de spéculation fourragère, les six gouvernorats du Nord devront consacrer en 1976 les superficies suivantes: (en hectares).

Années Spéculations	Situation 1972	Accroissement durant la quadriennie	Situation 1976
Fourrage annuel type vesce-avoine	83.000	37.000	120.000
Type orge en vert et berruis	30.000	45.000	75.000
Type prairies de gâtage luzerne Sulla	8.500	16.500	25.000
Type parcours améliorés		18.000	

En ce qui concerne le Centre et le Sud deux actions importantes sont prévues au cours de la quadriennie. Il s'agit de l'amélioration des parcours dans les gouvernorats de Gabès et Medenine sur 200.000 hectares (100.000 ha seulement donneront un effet) et de la plantation de réserves sur pied sur 60.000 ha dans les 7 gouvernorats du centre et Sud.

IV Les productions animales

4.1. Productions physiques :

4.1.1. La viande:

La production de viande atteindra en 1976 le niveau de 138.400 tonnes en poids vif correspondant à 81.800 tonnes de viande nette et abats, contre respectivement 102.000 tonnes et 59.400 tonnes en 1976 (voir tableaux 7 et 8).

.../...

4.1.2. Le Lait :

La production de lait a été estimée pour 1976 à 214.000 tonnes contre 140.000 tonnes en 1972, correspondant à un taux de croissance annuel légèrement supérieur à 11% (voir tableau n° 9).

4.1.3. Les oeufs :

La production d'oeufs passera de 12.000 tonnes en 1972 à environ 17.000 tonnes en 1976 correspondant respectivement à 240 et 341 millions d'unités, soit un taux de croissance annuel de l'ordre de 9,5%.

4.1.4. Les tous produits de l'Elevage :

Ils concernent notamment la laine et les poils qui passeront de 5.200 tonnes environ en 1972 à 6.500 tonnes en 1976.

4.2. - La valeur de la production animale :

Au prix constants de 1966 la valeur de la production animale évaluera de 40,5 millions de Dinars en 1972 à 56,4 millions en 1976. Le tableau n° 10 résume cette évolution.

En ce qui concerne la structure du produit brut du secteur il y a lieu de signaler :

1- la stagnation de la contribution de la valeur de la viande au produit brut du sous-secteur puisqu'elle demeure au niveau de 72%.

2- la stagnation de la part contributive de la viande bovine (23,1% en 1972 et 23,9% en 1976), la diminution de celle relative à la viande ovine (46,7% en 1972 et 44,8% en 1976) et enfin l'augmentation de celle relative à la viande de volaille (20% en 1972 et 22,8% en 1976).

3- La part contributive du lait dans le produit brut du secteur de l'élevage sera sensiblement plus élevée en 1976 qu'en 1972 (15% en 1976 contre 13,5% en 1972).

.../...

Tableau N° 7

Production de viande et abats en T. nette
en 1972
- / -

	Rendement en viande	Poids vif	Viande nette	Abats	Viande - abats
Bovins	52 %	30.400	15.800	20% 3.160	18.960
Ovins	45 %	41.800	18.800	15% 2.820	21.620
Caprins	42%	8.350	3.500	15% 525	4.025
Volailles	75 %	16.800	12.600	-	12.600
Autres viandes	50%	4.400	2.200	-	2.200
		102.000	52.900	6.500	59.400

Tableau n° 8

Production de viande et abats en T. nette
en 1976

Bovins	42.200	22.000	4.390	26.390
O v i n s	55.000	24.750	3.710	28.460
Caprins	10.400	4.370	655	5.025
Volailles	26.400	19.800	-	19.800
Autres viandes	4.400	2.200	-	2.200
Arrondi :	140.800	73.070	8.750	81.800

LAIT (en Tonnes, consommation domaine)

- / -

	<u>1972</u>	<u>1976</u>
Bovins sélectionnés.....	36.000	64.000
autres.....	40.000	73.600
.....	31.000	-
TOTAL BOVINS	(107.000)	(170.000)
OVINS :		
Stella-Sarthe	3.000	6.000
autres races	<u>12.500</u>	<u>15.000</u>
	16.100	21.600
Caprins	15.000	20.600
Canards :	1.500	1.500
TOTAL :	139.600	213.700

autres productions (en tonnes)

Couffes.....	12.000	17.000
Laines et Poils.....	5.236	6.500

Evolution de la valeur brute de la production
aux prix constants de 1966
 (Q = T; V = 1.000 D)

- 1 -

			1972		1976	
Prix D./T.			Q	V	Q	V
<u>Viande</u> - Bovine	230		30.400	6.992	42.200	9.700
- Ovine	330		41.800	13.794	55.000	18.150
- Caprine	240		8.350	2.004	10.400	2.704
- Porcine	260		350	91	350	91
- Equine	130		1.550	215	1.650	215
- Cameline	175		2.400	420	2.400	420
- Volaille	350		16.800	5.880	26.400	9.240
<u>S/TOTAL VIANDE ARRONDI</u>			(102.000)	(29.500)	(138.400)	(40.500)
<u>Lait</u> - Bovin	40		107.000	4.280	170.000	6.800
- Ovin	45		16.100	725	21.600	970
- Caprin	35		15.000	525	20.600	720
<u>S/TOTAL LAIT ARRONDI</u>			(138.000)	(5.500)	(212.000)	(8.500)
<u>Œufs</u>			(12.000)	(3.700)	(17.000)	(5.200)
<u>Laines et Poils</u>	340		(5.230)	(1.800)	(6.500)	(2.200)
<u>TOTAL GENERAL</u>				40.500	Arrondi à	56.400

V- La politique de développement du secteur de l'Elevage :

La politique de développement du secteur de l'élevage dont l'objectif principal vise l'augmentation et l'amélioration des productions animales sera basée sur une série de mesures techniques et économiques étroitement solidaires dans leur réalisation et intéressant aussi bien la politique de production, y compris la production d'aliments pour le bétail, que la politique de commercialisation.

5.1. Politique de production fourragère :

L'objectif fixé en matière de production animale implique la mise en oeuvre d'un programme d'extension et de diversification des cultures fourragères (associées et sous forme de prairies) et d'augmentation de la capacité de production industrielle de concentrés afin de rendre le cheptel moins tributaire des fourrages naturels directement conditionnés par la pluviométrie.

La réalisation de ce programme sera assurée moyennant l'application de mesures d'ordre technique et de mesures d'ordre économique.

En ce qui concerne les mesures techniques il faudrait renforcer la capacité de recherche en matière de production fourragère, améliorer qualitativement et quantitativement l'encadrement du secteur, accroître la production de semences fourragères et augmenter la capacité de production industrielle des fourrages concentrés. Quant aux mesures économiques, il est envisagé de :

1- instituer des prix d'encouragement pour les semences fourragères.

2- instituer une prime à la reconversion fourragère qui pourra prendre soit la forme d'un dégrèvement d'impôt au prorata des surfaces consacrées aux productions fourragères, soit la forme d'une prime par hectare de culture fourragère emblavé et qui serait différentielle selon qu'il s'agisse d'une culture annuelle ou pluri-annuelle.

3- Etudier la possibilité de relever le prix d'intervention de l'orge et des légumineuses alimentaires.

.../...

4- Envisager la possibilité de réduire le taux d'intérêt des prêts de campagne actuellement en vigueur et relatif aux cultures fourragères. La bonification d'intérêt serait prise en charge par le Budget de l'Etat.

5- Elaborer un prix plancher pour les fourrages cultivés et confier à un organisme tel que l'O.E.P. la mission d'acquérir le surplus, d'assurer son stockage et sa commercialisation dans le cadre de la régularisation du marché notamment et d'inhiber toute tentative de spéculations.

6- continuer à subventionner les prix des concentrés produits dans le pays.

5.2. Politique de production animale et de commercialisation :

Les mesures d'ordre technique concernant le renforcement de la capacité de recherche en matière de zootechnie et l'amélioration qualitative et quantitative de l'encadrement du secteur.

Les mesures d'ordre économique concernant les prix de la viande et du lait ainsi que le crédit et la fiscalité.

Les prix de la viande doivent être maintenus au moins au niveau actuel. Des prix planchers différentiels selon l'époque de l'année et la qualité devront être fixés par l'Etat. Au détail, les prix devront tenir compte de la qualité des morceaux mis à la vente.

Les prix du lait devront être relevés pour augmenter la motivation des éleveurs envers cette spéculation.

En plus de la mesure générale de décentralisation de la décision d'octroi des crédits il est proposé :

-d'actualiser les textes réglementant les montants des crédits accordés pour l'acquisition du cheptel compte tenu de l'augmentation des prix des reproducteurs.

-d'envisager graduellement l'interdiction d'acquérir les reproducteurs en dehors des centres de production créés à cet effet et agréés par l'administration. Cette mesure est de nature à éviter que l'octroi des prêts et subventions dans le cadre du FOSTA ne se traduise par un simple transfert de cheptel.

.../...

-de verser certains crédits directement à des organismes tels que l'O.E.P., l'O.T.D. et la coopérative centrale de motoculture, assurant des services pour le compte d'éleveurs. En matière de fiscalité il est proposé :

-de détaxer les matières premières (locales ou importées) entrant dans le cadre de la fabrication des aliments du bétail, les poussins d'un jour, les œufs à couver ou les souches parentales de volailles

-de ramener les différents tarifs affectant les animaux de boucherie à la tête et non au poids de façon à favoriser les producteurs qui présentent les animaux les plus lourds.

En plus de ces mesures, la politique de développement du secteur de l'élevage se base sur d'autres mesures d'ordre législatif et structurel.

Outre les mesures législatives intéressant les prix du fourrage, de certains intrants produits localement et les prix de la viande et de lait, il y a lieu de noter la nécessité de formuler et d'assurer le contrôle de l'exécution des textes relatifs notamment à :

- la fabrication et la commercialisation des aliments du bétail
- la multiplication et la commercialisation des semences fourragères.
- la production de l'œuf, la production et l'abattage du poulet de chair.
- l'agrément de géniteurs pour la vente publique
- la lutte contre certaines maladies graves pouvant affecter le cheptel (brucellose, tuberculose, peste aviaire).

En ce qui concerne les mesures structurelles l'analyse de la situation actuelle fait ressortir que les structures d'encadrement de ce secteur ne parviennent pas à accomplir convenablement leur mission soit en raison de l'insuffisance des moyens mis à leur disposition soit du fait de l'imprécision de leurs attributions. Une réorganisation définissant de façon plus précise les attributions de chaque service ou organisme intervenant dans le secteur de manière à délimiter les responsabilités de chacun a été proposée. (cf. Plan quadriennal 1971-1975. L'élevage et la Médecine Vétérinaire, Janvier 1973 p.p. 29 à 35).

V/ - Les Investissements et projets :

L'allocation des ressources financières doit refléter la politique de développement du secteur telle qu'identifiée dans le chapitre précédent et tenir compte des enseignements tirés de la Rétrospective décennale 1962-71.

Il est utile de rappeler :

- 1) - qu'au cours de la dernière décennie, la part des investissements alloués au secteur de l'élevage a été très faible puisqu'elle n'a pas dépassé 3,8% des investissements globaux réalisés en Agriculture.

Cette proportion correspond à des paiements effectifs de l'ordre de 10,5 Millions de Dinars répartis comme suit : (en Millions de Dinars).

- Productions animales	: 6,9
- Productions fourragères	: 1,2
- Bâtiments	: 2,5

- 2) - qu'au cours de la prochaine quadriennie l'accent sera mis sur :

- le renforcement de l'assistance technique au secteur ;
- l'intensification de la production fourragère sous forme de prairies et de parcours améliorés ;
- l'amélioration des conditions d'élevage et notamment par le renforcement des actions de contrôle de performances, d'insémination artificielle et de croisements d'absorption ;
- l'intensification des productions animales et notamment des productions avicoles.

Les investissements pour la quadriennie ont été évalués à 32.100.000 D

L'échéancier des investissements répartis par investisseur est indiqué dans le tableau qui suit :

Année	1973	1974	1975	1976	TOTAL
Agent investisseur					
O.E.P.	1.752	3.373	3.883	4.636	13.644
O.T.D.	725	307	595	555	2.302
Privées	1.345	2.065	4.145	4.935	13.990
D.S.V.	71	150	98	103	43
D/Forêts	179	540	545	455	1.733
TOTAL GENERAL ..	4.672	7.429	9.266	10.733	32.100

L'échéancier par nature d'action est précisé dans le tableau ci-après :

Année du Plan	1973	1974	1975	1976	TOTAL
Action					
1. Projets de production fourragère	1.371	2.450	2.900	3.730	10.531
2. Projets d'amélioration des conditions de l'élevage	1.739	2.526	2.736	3.213	11.214
3. Projets de vulgarisation	490	806	643	503	2.510
4. Projets de production animale	1.064	1.647	2.907	3.287	7.045
TOTAL :	4.672	7.429	9.266	10.733	32.100

A ce montant, il y a lieu d'ajouter les autres besoins de financement du secteur estimés à 6.734.000 D et qui concernent les frais de fonctionnement des projets d'assistance technique, l'indemnisation pour la santé animale, les actions de protection de l'élevage dans les zones forestières etc...

1.2.5. LA PÊCHE

I. SITUATION ACTUELLE ET ÉVALUATION DU FUTUR

La production du secteur de la pêche passera de 35.000 T environ en 1972 à 54.000 T en 1976 ; la production annuelle moyenne pour la quadriennie se situe aux environs de 45.000 Tonnes.

Le tableau ci-après résume l'évaluation probable de la production pour les différentes catégories de pêche, en quantité et en valeur :

	Moyenne 1968 - 1971	1972	1973	1976
QUANTITÉS EN TONNES :				
Pêche au chalut	6.561	9.500	10.800	16.000
Pêche au feu	9.116	10.600	12.000	20.000
Pêche côtière	8.552	11.700	12.200	15.000
Pêche aux crustacés	511	600	600	650
Pêche au thon	738	1.000	1.100	1.100
Pêche lagunaire	340	1.000	1.100	1.200
Autres espèces	277	400	400	incluses dans les autres caté- gories de pêche
TOTAL :	26.755	34.800	37.800	54.000
VALEUR EN M.L.D. 1966 :				
Pêche au chalut	0,8	1,1	1,2	1,0
Pêche au feu	0,4	0,5	0,6	0,9
Pêche côtière	1,5	2,1	2,2	2,7
Pêche aux crustacés	0,3	0,3	0,3	0,3
Pêche au thon	0,2	0,2	0,2	0,2
Pêche lagunaire	0,2	0,2	0,2	0,3
Autres espèces	0,2	0,3	0,3	-
TOTAL :	3,4	6,7	5,0	6,2

Des éléments de ce tableau, il ressort que la production en quantité évoluera au taux annuel moyen de 18,6 % par rapport à la moyenne 1968-71 et de 11,1 % par rapport à 1972.

En valeur, ces taux sont respectivement de 15,7 % et 5,1 %.

Par ailleurs, la répartition de la production entre les différentes catégories de pêche se présente comme suit en pourcentage :

Catégories de pêche	Moyenne 1969-71	1972	1975	1976
Pêche au chalut	24,5	27,3	27,5	28,3
Pêche au feu	34,1	30,5	31,7	31,7
Pêche côtière	32,0	33,6	32,3	28,3
Pêche aux crustacés	1,9	1,7	1,6	1,2
Pêches au thon	3,0	2,9	2,9	2,1
Pêches lagunaire	3,5	2,9	2,9	2,4
Autres espèces	1,0	1,1	1,1	-
	100,0	100,0	100,0	100,0

De ce tableau, on peut déduire que la production de la pêche au chalut subira une légère augmentation en 1976 par rapport aux périodes de référence tandis que celle de la pêche au feu progressera d'une manière beaucoup plus significative ; par contre, la production de la pêche côtière sera en régression par rapport aux périodes de référence.

II) - EQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURE -

A) EQUIPEMENT

Le tableau ci-après compare la situation actuelle de la flottille avec celle prévue pour 1976, selon les différentes catégories de pêche :

MOIE DE PÊCHE	EFFECTIF DE LA FLOTILLE			
	Type d'armement	1971	1976	Augmentation
Pêche au chalut	(Chalutiers Chalutiers sirtes	93 31	147 31	+ 54
Pêche au feu	(Lampores et barques sirtes Barques motorisées	81 744	157 1.179	+ 76 + 435
Pêche côtière	Barques motorisées	2.865	2.865	-
Pêche aux éponges	(Gangaries Kamakia Barques acéphalées	21 122 5	21 122 9	- - + 4
Pêche au corail	(Chalutiers transformés Barques à croix	3 8	3 8	- -
Pêche au thon	(Madragas et autres engins grins	3 3	3 3	- -
Pêche aux crustacés	Comprise avec pêche au chalut et pêche côtière			

B. - INFRASTRUCTURE :

a.- Aménagement de nouvelles infrastructures portuaires :

Il est prévu la construction de 3 grands ports de pêche à Zarzis, Sfax et la Chebba, cependant, ces ports ne deviendront opérationnels qu'à la fin de la quadriennale.

Par ailleurs, la construction d'un port de pêche à Ouod Mimoun (Kerkennah) commencera incessamment.

b.- Les Aménagements secondaires à réaliser dans différents ports de pêche :

Ports	AMÉNAGEMENTS .-
TABARKA	Construction d'un slip way (chemin de halage) Aménagement d'un chantier de réparations mécaniques & Navales Augmentation de la capacité de l'entrepôt frigorifique et de l'usine à glace.
BIZERTE	Dragage du vieux port de pêche. Aménagement du vieux quai à charbon au port de pêche avec toutes les installations nécessaires pour la pêche.
KELIBIA	Construction d'une cale de halage et dans une seconde étape d'un slip way de 350 à 400 tonnes. Aménagement d'un atelier de réparations mécaniques et navales. Développement des installations frigorifiques, Achèvement de la construction du port ou dans l'attente, construction d'un quai supplémentaire.
SOUSSE	Construction d'un hall de marée Electrification Alimentation en eau Augmentation de la capacité de la fabrique à glace.
MAHDIA	Aménagement d'un chantier de construction et de réparations mécaniques et navales. Installation d'une grue.
SFAX	Augmentation de la capacité des chantiers de construction et de réparations mécaniques et navales. Dragage du bassin A. et construction d'un embarcadere en bois.
GABES	Construction d'une usine à glace.
HOUNET	Construction d'une usine à glace.
SOUK	Aménagement d'un atelier de réparations mécaniques & Navales. Electrification.

C/ Besoins en digues-abris pour la pêche côtière

La modernisation de plus en plus poussée de la pêche côtière nécessite une infrastructure portuaire.

Si avec la construction des ports de Zarzis, Sfax et La Gharbe, la Tunisie aura une infrastructure satisfaisante pour la grande pêche, la pêche côtière, decourue par contre, decourue presque totalement d'infrastructure portuaire, si l'on fait exception des bassins réservés à la pêche côtière dans les grands ports de pêche.

Le tableau ci-dessous reflète les besoins en digues - abris pour le développement et la modernisation de la pêche côtière.

CENTRES DE PÊCHE	AMÉNAGEMENTS
SALLAMTA.....	Renforcer et compléter les installations existantes (construction d'une seconde digue)
SAYADA.....	"
SOUKHINE - FOUJER.....	"
SEKIRA.....	Construction d'une digue abri
MAHRES.....	"
CAP ZEBIB.....	"
ENNI KHAR.....	"
SIDI MANOUR.....	"
LOUZA.....	Construction d'une digue abri
LA GALITE.....	"
ADJIM.....	"
HACUARIA.....	"
CAP SERGAT.....	"
HERGIA.....	"
KALAT LAUDJOU.....	"
HAMAMET.....	"
GHAR EL MIH.....	Construction d'un petit port de pêche à l'extérieur de la lagune en remplacement du port actuel.

III - FORMATION DES CADRES

1°) L'école des Pêches de Kélibia

Il est prévu que, de 1973 à 1976, l'école de Kélibia produira 350 techniciens et ouvriers qualifiés répartis comme suit :

- Petrons husteriers	112
- Nérentiens	100
- Remendeurs	50
- Techniciens de charpente marine	88

En plus des centres de formation et des centres de service civil existants actuellement (Biserte, Mahdia, Zerkis, Ghar El Melh, Gébès, Louza, Skikine et Kerkennah) un certain nombre d'autres centres seront créés (Tebarka, Monastir, Sfax, La Goulette et Sousse) pour permettre la formation de 700 ouvriers par an dans les spécialisations ci-après : petrons botiers, ouvriers charpentiers, motoristes et marins-pêcheurs.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des effectifs affectés par année.

ETABLISSEMENT	JUIN 1973	JUIN 74	JUIN 75	JUIN 76	TOTAUX
Ecole de Pêche de Kélibia	50	100	100	100	350
Centre de Tebarka *	20	20	-	-	40
C.F.P.P. de Tebarka *	-	-	100	100	200
Centre de Ghar El Melh *	30	30	-	-	60
C.F.P.P. de Biserte	100	150	150	150	550
C.F.P.P. de Monastir	-	100	150	150	400
C.F.P.P. de Mahdia	50	70	100	100	320
Centre de Louza *	20	20	-	-	40
Centre de Skikine *	20	20	-	-	40
Centre de Kerkennah *	20	20	-	-	40
C.F.P.P. de Sfax	-	-	150	150	300
Centre de Gébès *	20	20	-	-	40
C.F.P.P. de Gébès	-	-	100	100	200
Centre de Zerkis	60	60	150	150	420
TOTAL	350	610	1.000	1.000	3.000

* Centres dans le cadre du service civil

2°) Formation des cadres supérieurs et moyens

La situation actuelle de la pêche est caractérisée par une absence flagrante de cadres supérieurs et moyens. Il y a lieu, en conséquence, d'envisager leur formation qui peut être entreprise respectivement à l'Institut National Agronomique de Tunis et à l'Ecole des Pêches de Kélibia.

Les besoins du secteur en ces cadres pendant la période quadriennale sont de 80 (30 Ingénieurs TE et 50 adjoints techniques).

IV LA POLITIQUE DU SECTEUR

Les objectifs ci-dessus indiqués seront obtenus moyennant les actions ci-après :

1°) - rentabilisation de l'infrastructure portuaire existante :
L'objectif immédiat est de rendre opérationnelles la plupart des infrastructures existantes moyennant des aménagements complémentaires (chantiers de réparation mécanique, installations frigorifiques, travaux de dragage, électrification ou adduction d'eau, etc...)

Ces aménagements intéressent les ports de TADARKE, BIZERTE, KALIBIA, SOUSSE, MAHDIA, GABES et HOUET SOUK;

Le tableau ci-dessus mentionné ^{défini} les aménagements à réaliser par port.

2°) - Construction de nouvelles infrastructures portuaires :

Il s'agit d'accélérer le démarrage des projets de SARZIS, SFAX et le CHEBBA et d'engager un programme d'aménagement de digues -bris pour la pêche côtière dans une quinzaine de localités (voir le tableau relatif aux besoins en digues-bris).

3°) - Extension de la capacité de production des chantiers navals et institution d'un encouragement particulier pour le développement de ce secteur;

Il est nécessaire de :

- Moderniser et développer les chantiers existants
- Créer de nouveaux chantiers de construction et surtout de réparation dans les principaux centres de pêche.
- Instituer une aide financière et des subventions pour encourager l'investissement dans le secteur de l'industrie navale
- Former une main-d'oeuvre qualifiée.
- Assurer l'approvisionnement des chantiers en matériaux dans de bonnes conditions surtout en ce qui concerne le bois aussi bien local qu'importé. L'institution d'un groupement des constructeurs pour la constitution de stocks permettrait de résoudre les difficultés que rencontrent certains industriels pour s'approvisionner en bois de bonne qualité.

4) - Développement, modernisation et meilleure répartition de la flottille. A ce dernier de vue la répartition tiendra compte du degré d'utilisation actuelle de certains ports (TABARKA, KELLIA, MIZITE qui sont sous-employés - SFAX : Saturé). Elle tiendra compte également des potentialités des différentes zones de pêche, des aménagements projetés dans les ports et des cadres disponibles.

Une politique d'incitation, dans le cadre d'une réglementation spéciale du secteur (code des rentes, alignement de la fiscalité en matière de pêche sur celle concernant l'Agriculture) s'ajoutant aux mesures d'encouragement à la pêche (FOSEP) est envisagée. Elle sera de nature à favoriser une meilleure répartition de la flottille et par voie de conséquence, une meilleure exploitation des ressources de la mer.

Dans le cadre de cette politique, une place particulière sera donnée à la pêche au feu et au chalutage sans négliger pour autant la pêche côtière et les possibilités offertes par la pêche atlantique.

5) - Formation des cadres, étant signalé que les besoins du secteur sont loin d'être satisfaits ; en effet, les besoins supplémentaires pour la période 1973 - 1976 sont estimés pour la profession à 4.000 unités (3.000 marins - pêcheurs et 1.000 cadres et techniciens spécialisés) et pour l'Administration à 100 unités.

../..

5) - Intensification de la vulgarisation par l'Administration, jusqu'ici presque inexistante, la vulgarisation jouera durant la quadriennie un rôle primordial pour rentabiliser au maximum les investissements prévus. A cet égard, elle devra :

a. Porter les résultats positifs de la recherche, de la prospection et des expérimentations à la connaissance des pêcheurs par des démonstrations pratiques (chalutier école, barques de vulgarisation etc...)

b. Améliorer le niveau technique des patrons de pêche formés sur le tas par l'organisation de séminaires et des cours de formation (utilisation des cartes de navigation et de pêche etc...)

c. Développer l'aquaculture et les techniques de pêche. En ce qui concerne :

1. - L'aquaculture : De grandes possibilités existent dans ce domaine.

Il est prévu d'entamer durant la quadriennie des recherches en vue de l'élevage de 3 groupes d'espèces à caractère commercial important :

- | | | |
|--------------|---|-----------|
| - Poissons | : | Mulets |
| - Crustacés | : | Crevettes |
| - Mollusques | : | Huitres. |

2. - Les techniques de pêche :

a. Pêche au thon : essai et mise au point de pêche au thon à la senne tournante et aux palangres,

b. Pêche au chalut : Essai et mise au point des techniques de pêche au chalut à grande ouverture et chalut pélagique susceptibles d'accroître la productivité de nos chalutiers.

c. Pêche au feu : Continuation des études en cours relatives à l'utilisation de la senne tournante et de sondeur d'une part et la prospection de nouvelles zones de pêche ainsi que la détermination des périodes de pêche pour les différentes zones, d'autre part.

- Renforcement de l'Administration de la Pêche et refonte de la législation; l'accroissement prévisible de la flotte et autres moyens de production du secteur ont l'administration dans la nécessité de prendre les dispositions utiles notamment en matière de renforcement de la police de la pêche; à cet égard, il est indispensable que la surveillance de la pêche soit confiée à l'avenir à la Direction des Pêches. Une telle mesure devra bien entendu être accompagnée de la mise à la disposition de la dite Direction des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission. En même temps, il s'agit de procéder à une refonte de la législation sur la police de la pêche en vue d'une meilleure préservation de nos ressources maritimes. Ceci serait particulièrement valable à l'égard des pêcheurs italiens en raison notamment des moyens particulièrement destructifs employés par ceux-ci (filets à petites mailles).

Enfin, il est prévu de compléter ou d'actualiser les textes législatifs concernant les conditions d'exploitation de la pêche dans les lacs intérieurs en établissant notamment un cahier de charges définissant les obligations réciproques de l'Etat et des concessionnaires (cahier de charge en cours d'établissement).

8.- Réglementation du statut des pêcheurs :

Plus de 4.000 nouveaux emplois viendront s'ajouter à la fin de la quadriennale 1973 - 1976 aux 17.000 emplois existants actuellement.

Si l'on fait exception d'une part de l'arbitrage de l'Administration pour la pêche au chalut qui n'intéresse que quelques 1.500 navires-pêcheurs et d'autre part, de 3 conventions internationales ratifiées mais dont l'application n'est pas contrôlée tous les autres pêcheurs c'est à dire la presque totalité ne sont soumis à aucune législation du travail, et seules les coutumes et usages variables d'un port à l'autre régissent les rapports pêcheurs armateurs.

Pour remédier à cette lacune, un projet de "code du pêcheur" est en cours d'étude. La publication de ce code ne manquera pas d'avoir une influence positive sur les jeunes qui pourront embrasser la carrière de pêcheur en toute connaissance de leurs droits et devoirs.

9.- Rentabilisation des nouveaux investissements dans le secteur de la pêche grâce à un contrôle exercé par la Direction des Pêches sur ces investissements.

Cette dernière devra veiller particulièrement au recrutement du personnel technique, à l'entretien des nouveaux bâtiments et à l'écoulement des produits de la pêche, tout ceci étant lié aux investissements à réaliser.

10.- Encouragement de l'Etat à la Pêche :

L'encouragement de l'Etat à la pêche doit se poursuivre et s'intensifier.

Pour cela, il est prévu de :

a.- réviser les taux d'intérêt pour certains modes de pêche (pêche au Chalut),

b.- revoir les plafonds de dépenses prises en considération pour l'octroi des prêts et subventions en tenant compte de l'évolution du prix des équipements.

c.- favoriser les régions peu exploitées par l'institution des lettres d'établissement en vue d'encourager l'investissement privé dans ces zones.

d.- revoir le code des patentes, les armateurs devraient être considérés comme des agriculteurs et non comme des commerçants ou industriels.

e.- instituer un encouragement pour le développement de la construction navale pour la pêche.

V- ROLE DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHE

L'Office National des Pêches continuera à assurer les objectifs pour lesquels il a été créé, tels que définis par la loi n° 58-115 du mois de novembre 1958, à savoir :

- l'exploitation de la pêche dans les eaux intérieures
- l'exploitation des thonsières
- l'exploitation de chelutiers
- la commercialisation ou la conservation des produits de la pêche qui pourraient lui être confiés par des entreprises étatiques ou privées.
- favoriser l'équipement maritime, et s'intéresser aux expériences et entreprises dont le but est l'exploitation de la mer et des lacs.

L'O.N.P. est appelé en plus de son rôle de grand armateur à contribuer progressivement et au fur et à mesure que sa situation financière s'améliore au développement du secteur de la pêche en aidant l'administration dans son effort de vulgarisation et en jouant le rôle d'un pionnier, par l'exploitation des zones délaissées par les privés et par la prestation des services (commercialisation de matériel et engins de pêche, réparations mécaniques et navales) qui sont effectués dans les nombreux centres de pêche.

Les dépenses que l'Office est appelé à engager pour contribuer à la promotion du secteur par la vulgarisation et par toutes autres actions non lucratives qui pourraient lui être confiées par l'administration seront couvertes par des subventions compensatoires.

Il ne devrait pas être d'autre part exclu de subventionner certaines interventions non rentables qui pourraient être demandées à l'O.N.P. mais qui sont nécessaires pour le démarrage ou le développement de la pêche dans certaines régions de notre littoral particulièrement sur le plan de la prestation de services aux pêcheurs.

Sur le plan de la commercialisation des produits de la pêche, l'O.N.P. continuera à intervenir pour régulariser les marchés et les prix.

VI - LES INVESTISSEMENTS : Pour réaliser les objectifs ci-dessus mentionnés les besoins du secteur en crédits sont définis dans les tableaux ci-après :

Plan quadriennal 1973 - 76
 Besoins de financement du secteur de la pêche

Unité : 1.000 D

Année du Plan	1973	1974	1975	1976	Total
I) <u>Equiperment du secteur</u>	(2.466)	(2.628)	(2.735)	(3.002)	(10.831)
- acquisition de 54 chalutiers 76 lamparos, 535 barques et 4 barques scaphandres	1.955	2.035	2.356	2.555	8.915
- acquisition de 391 moteurs pour la pêche au chalut, la pêche au feu, pêche côtière et la pêche aux éponges	261	278	284	280	1.103
- Equipement de la pêche lagunaire et l'aquaculture	100	100	100	130	430
- Usine de conserve	150	150	-	-	300
- Bateau de prospection	-	15	-	-	15
- Acquisition d'engins de navigation, de detection et de transmission	-	5	8	7	20
- Acquisition d'engins et de matériel de pêche	-	15	15	10	40
- Acquisition d'équipement et de fonc- tionnement d'un atelier d'imprimerie	-	20	10	20	50
- Acquisition de 8 émetteurs recepteurs	-	10	-	-	10
II) <u>Administration de la pêche</u>	(20)	(68)	(58)	(58)	(204)
- Construction de locaux administratifs	-	28	28	27	83
- Surveillance côtière	20	40	30	31	121
III) <u>Vulgarisation de la pêche et Recherche</u>	(100)	(525)	(403)	(159)	(1337)
- Pêche côtière	29	60	35	-	124
- Vulgarisation de la pêche (religuet)	5	-	-	-	5
- Pêche au chalut et au thon	80	80	10	10	180
- Construction et essai de prototype de bateaux de pêche côtière	-	-	-	-	-
- réalisation de 10 courts métrages	-	15	20	15	50
- Prolongation du projet PNUD	-	65	56	5	126
- Acquisition et équipement d'un cinéma-bus	-	10	5	5	20
- Aquaculture	-	52	40	20	112
- Pêche au chalut	3	10	6	5	23
- Pêche au thon	3	6	3	-	12
- Etudes techniques, économiques et sociales	-	100	100	100	300
- Formation d'équipage et de vulgarisateurs à Gabès (ITALIE)	130	127	126	-	383
TOTAL	2.736	3.221	3.246	3.219	12.422

(Suite)

- 91 -

Unité : 1000 D.

Année de plan	1973	1974	1975	1976	Total
Report :	2.736	3.221	3.246	3.219	12.422
Développement de la pêche (PND)	162	50	20	-	232
Renforcement du projet PND AID	15	20	-	-	35
Achat d'une barque pour la pêche offshore	15	-	-	-	15
Mise à disposition de techniques italiennes	96	96	-	-	192
IV.- Formation des cadres :-	(285)	(474)	(130)	(10)	(899)
- Création du Centre de Formation Professionnelle pour la Pêche et contribution aux frais de fonctionnement de l'Ecole de Méditerranée	206	154	10	-	370
- Chaletier école	-	80	34	10	124
- Transport école	-	10	16	-	26
- Construction des CFTF Sardinie, Gabon et Malaisie	-	210	60	-	270
- Formation de maripontiers	20	20	-	-	40
V.- Infrastructures :-	(70)	(116)	(50)	(30)	(266)
- Construction de laboratoires à Sfax	-	5	10	5	20
- Remplacement d'équipement & construction d'un laboratoire	15	30	30	25	100
- Réfection installation électrique INRIF	-	20	-	-	20
- Jetée filage à Sfax	-	20	-	-	20
- Service technique à Gerné	-	5	5	-	10
- Service expérimental de la pêche	-	5	5	-	10
- Travaux divers et achèvement laboratoires INRIF (la Goulette)	55	31	-	-	86
TOTAL	3.032	3.977	3.426	3.293	13.992(1)

(1) Les crédits du projet "pêche et pisciculture en eau douce" pour un montant de 11.000 Dinars ont été affectés au programme de la Direction des Forêts. Le montant des travaux de financement indiqués dans le rapport du Sous-Comité de financement (12.730.000 Dinars) s'élève donc à : 13.992.000 D. (300.000 D + 13.000 D + 130.000) + 11.000 D de travaux de financement relatifs respectivement à l'usine de concassage, à la construction de locaux administratifs, à la formation des cadres et à la pisciculture.

1.2.6 - LES FORÊTS :-

1.- LA SITUATION ACTUELLE :-

Au cours de la dernière décennie, un effort exceptionnel a été consenti par le Gouvernement puisqu'il a investi des sommes importantes dans les actions forestières et de conservation des eaux et du sol.

Bien que la production de bois d'œuvre et d'industrie ait accusé une augmentation annuelle de l'ordre de 6 %, les importations continuant actuellement de couvrir plus de 90 % des besoins. De même on constate un déficit grave de la production de bois de feu (350.000 T) atteignant presque 20 % des besoins, ce déficit est couvert aux dépens des formations forestières et pastorales, notamment dans le Centre et le Sud.

Par ailleurs, malgré l'effort très important consenti lors de la décennie écoulée en matière de conservation des eaux et du sol, et de lutte contre l'érosion, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

2.- LES OBJECTIFS :

A.- Les Objectifs de Production :

1. Production de bois : Au cours de la prochaine quadriennie, seul le secteur de la fabrication de panneaux de particules sera entièrement approvisionné. En effet, bien qu'il soit prévu que la production de bois d'œuvre et d'industrie aura quadruplé par l'exploitation, après aménagement, des plantations ayant atteint l'âge d'exploitabilité, il n'en demeure pas moins que le déficit qui atteint 90 % des besoins dans cette catégorie de bois demeurera constant, et que s'il faut combler à moyen terme (10 - 15 ans minimum), il serait nécessaire de reboiser, dans le cadre du prochain plan, une superficie de l'ordre de 150.000 ha. Or, compte-tenu des moyens disponibles, notamment en personnel, et des autres programmes de reboisement nécessaires par ailleurs la surface à reboiser durant la prochaine décennie a été arrêtée à 25.000 ha dont 10000 ha pour la période 1973 - 1976.

Quant au bois de feu, il s'agit d'en réduire le déficit actuel qui est estimé à 300.000 T. Les actions, la première est immédiate, elle consiste à faire diminuer très sensiblement la consommation de bois de feu dans deux secteurs, celui de l'utilisation industrielle telle que par les bûches brutes, les boulangeries et les fours industriels, dans ce secteur, il sera proposé d'interdire purement et simplement l'utilisation du bois comme combustible, le deuxième secteur est celui de l'utilisation domestique, principalement dans le Centre et le Sud, dans ces régions, il sera proposé de vulgariser l'emploi du pétrole comme combustible et faire prendre toutes les mesures qui découlent de cette vulgarisation, notamment la baisse dans le prix de ce carburant. Cette action serait insuffisante si l'on ne provoquait pas une deuxième permettant la production à moyen terme de 300.000 m³ par an, il s'agirait de faire réaliser 50.000 ha de boisements ruraux sur des terrains privés assez proches des centres de consommation, mais étant donné que l'on ne pourra pas convaincre facilement les propriétaires de terrains d'une telle superficie à les convertir en forêts artificielles, et qu'une action d'une telle ampleur nécessiterait la mise en oeuvre de moyens de vulgarisation dépassant de loin les possibilités de l'Administration, il sera prévu de ne faire réaliser que 4.000 ha de boisements ruraux à raison de 1.000 ha par an, cette action s'inscrira dans le cadre des réalisations à effectuer par le canal des crédits P.O.S.D.A., en application des Décrets N°526 du 23 Décembre 1966 et de l'Arrêté du 9 Décembre 1967 qui prévoient l'octroi de prêts et de subventions aux reboisements privés. Dans le cas où les particuliers auraient réagi favorablement aux mesures prises pour les encourager à reboiser leurs terrains, il serait possible d'étendre les superficies des reboisements ruraux après 1976

.../

2 - Production fourragère : En l'absence de statistiques valables concernant l'importance du cheptel de la population forestière et des riverains des massifs forestiers, il est très difficile d'estimer les besoins de ce cheptel ; toutefois, étant donné le surpâturage des parcours forestiers, et compte-tenu des moyens disponibles et des conditions écologiques des zones forestières, il est prévu d'augmenter la production fourragère du secteur forestier de 10 millions d'U.F. (155 à 162 millions d'U.F. en 1976), grâce à la plantation de 8.000 ha, à l'aménagement de 360.000 ha de parcours naturels dont 20.000 ha dans le Sud et à la production de 25 millions de plants fourragers pour faire face aux besoins du secteur privé et de certains projets comme le PAH 482.

Il est à souligner que l'augmentation de la production fourragère du domaine forestier est destinée principalement à compenser aux usagers les unités fourragères que leur cheptel ne pourra pas utiliser du fait de la mise en défense des 26.000 ha à reboiser au cours de la prochaine quadriennie.

3 - Développement de la production d'essence des plantes aromatiques telles que le rosarin, le myrte et l'arnoise : Étant donné l'expansion de l'exploitation de l'essence de ces plantes aromatiques naturelles qui procure au pays un gain en devises de l'ordre de 300.000 D par an, il est prévu l'aménagement rationnel des formations végétales où les plantes aromatiques constituent les espèces prédominantes.

4 - Développement de la production alfatière : Étant donné l'impact social et économique des nappes alfatières à l'échelle régionale et nationale puisqu'elles sont à usage multiple (production de cellulose et d'unités fourragères ; manteau protecteur contre l'érosion hydrique et éolienne), il est prévu d'effectuer le parcelaire des nappes de massif en vue de leur aménagement.

5 - Promotion du tourisme de chasse et de la pêche sportive : Cette promotion sera réalisée par l'implantation de quatre enclos à gibier d'une superficie totale de 1.700 ha et par le développement de la pisciculture.

6 - Promotion rurale : Une importante action sera entreprise au cours de la prochaine quadriennie, en vue de la promotion économique et sociale de la population forestière : il s'agit du regroupement de cette population dans des villages forestiers. La nécessité de la construction de villages forestiers est due principalement à deux raisons : le regroupement des usagers et l'amélioration de l'habitat rural.

En effet, la dispersion de l'habitat de la population des zones forestières constitue un important obstacle pour la promotion économique et sociale de ces régions ; car, toute action de vulgarisation ou de mise en valeur ne peut avoir qu'un impact très faible lorsqu'elle s'adresse à des citoyens très isolés dans l'espace. Quel que soit l'effort à entreprendre pour le développement économique et social des zones forestières (scolarisation, amélioration des revenus agricoles, emploi santé, etc...), il exige l'existence d'une communauté qui ne peut être qu'un village où seront regroupées toutes les habitations se trouvant dans un rayon de 7 à 10 km suivant le cas.

La population forestière étant estimée à 70.000 familles, il faudrait construire 70.000 logements groupés dans des villages comprenant 100 maisons en moyenne. Mais, étant donné l'ampleur de cette action et les moyens qui seront disponibles, il ne sera possible de faire construire que 5.000 logements au cours du prochain Plan.

L'amélioration de l'habitat rural dans les zones forestières s'accompagnera d'une promotion de l'élevage dans ces régions ; en effet, chaque bénéficiaire d'un logement recevra, à titre de prêt, un petit capital cheptel dont l'élevage rationnel lui permettra d'améliorer son niveau de vie.

B - Objectifs de protection :

1 - Protection des bassins-versants : Il est prévu, au cours de la prochaine décennie, la protection de 16 bassins versants prioritaires (dont celui de l'Oued Zéroud) d'une superficie totale de 2 millions d'ha. L'aménagement de ces bassins versants nécessite l'intervention de la Direction des Forêts sur une superficie de 50.500 ha qui constituent les zones menaçées à reboiser (16.000 ha) ou à traiter en CSB (37.500 ha) au cours de la prochaine quadriennie. Toutefois, ces travaux ne constituent qu'une première tranche et devront être poursuivis pendant toute la décennie pour pouvoir atteindre les objectifs fixés. Il est à souligner qu'en vue d'assurer aux actions de protection une plus grande efficacité, il sera procédé aux travaux de reboisement et de CSB dans le cadre de projets intégrés intéressant les unités hydrographiques en nombre limité où l'effort sera concentré, pour éviter les effets néfastes d'une intervention ponctuelle et dispersée.

2 - Protection des périmètres irrigués : Il s'agira de protéger 130.000 ha de périmètres irrigués contre l'effet néfaste des vents grâce d'une part à l'installation de brise-vent sur 4.000 ha soit 3 % de la surface totale irriguée ou à irriguer et non encore protégée, et, d'autre part à l'entretien des brise-vent installées ou à installer sur 4.500 ha. Cette action pourra contribuer largement à la production de bois de service (tuteurs et piquets) nécessaire à la mise en valeur même de ces périmètres ; la production escomptée au bout de 10 à 15 ans est de l'ordre de 45.000 m³ de bois par an, soit 27.000 tonnes.

3 - Protection de oasis et des routes du Sud : En plus des travaux réalisés au cours de la dernière décennie, un effort exceptionnel sera entrepris pendant la prochaine quadriennie en vue de protéger les oasis et les routes du Sud contre l'envahissement des sables. Il est prévu de protéger ou de renforcer la protection de 43 oasis et périmètres dont 11 dans le Gouvernement de Gafsa, 16 dans celui de Gabès et 14 dans le Gouvernement de Médenine.

Il est à remarquer que la lutte contre l'ensablement dans le Sud est une action qui doit être continue, même dans le cas où l'on réussit à arrêter le sable qui menace un périmètre ou une oasis, car étant donné le volume des sables d'origine continentale transportés par les vents et la vulnérabilité des sols défrichés ou laboués à proximité des zones de mise en valeur, l'apport de sable demeure important et nécessite l'entretien des ouvrages déjà créés.

Durant la prochaine quadriennie, il sera réalisé la confection de 1.400 km de tabias, le renforcement de 2.150 km de tabias existantes et la plantation de 1.450 ha.

Cette action sera renforcée notamment autour des points d'eau. Parallèlement à ces travaux de protection, un certain nombre de mesures seront prises en vue d'enrayer la cause principale des progrès de l'ensablement qui réside dans la disparition des formations végétales naturelles exportées soit par le pâturage excessif soit par la quête répétée du combustible ; ces mesures sont les suivantes :

- réglementation très stricte du commerce des combustibles ligneux dans le Sud.
- distribution de pétrole à prix réduit grâce à des subventions du Gouvernement.

- interdiction, moyennant des peines sévères, de coupe ou ramassage de bois ou de broussaille dans des périmètres de protection à instituer autour de chaque oasis sur une largeur minimum de 1,5 km.
- interdiction du pâturage dans les périmètres sus-mentionnés.
- création des réserves fourragères, principalement autour des points d'eau et dans les microtypes favorables tels que les attardissements créés par l'implantation des jessours.
- enfin, aménagement de l'ensemble des parcours du Sud et particulièrement les zones où seront créés des points d'eau dans le cadre du projet de mise en valeur des pâturages du Sud.

4 - Protection des forêts contre les incendies et les parasites

naturels : La protection préventive des forêts contre les incendies sera poursuivie durant le prochain plan par l'implantation de 140 km de tranchées pare-feux et par l'entretien de 1.450 km de pare-feux existants. Quant à la protection des peuplements forestiers contre les parasites, elle sera effectuée sur 44.000 ha de plantations artificielles.

5 - Protection de la nature et de l'environnement : Pour contribuer à la protection de la nature et de l'environnement, il sera créé deux parcs nationaux d'une superficie totale de 15.000 ha, et il sera aménagé 800 ha de forêts récréatives autour de 6 zones urbaines.

C - Travaux d'infrastructure :

Pour pouvoir réaliser les actions de production et de protection des travaux d'infrastructure intéressant les voies d'accès et les postes forestiers sont nécessaires.

- Création et entretien des voies d'accès :

la mise en oeuvre de cette action est d'une nécessité vitale pour la gestion et la sauvegarde du patrimoine forestier national. En effet, ces voies d'accès ont un usage multiple, elles permettent l'accès aux terrains forestiers et aux nappes alluviales en vue de leur mise en valeur intégrée et de l'exploitation rationnelle de leur production ; en outre, la répression des délits de toute nature et la lutte contre les incendies de forêts ne pourront pas être menées efficacement, en l'absence d'un réseau de pistes viables et assez denses ; d'autant que l'existence d'une population nombreuse dans les massifs forestiers frontaliers nécessite un contrôle accru de ces zones ; enfin les pistes forestières constituent, sans nul doute, la condition préalable pour le développement économique et social des régions forestières, tout en soulignant que ces voies d'accès pourraient contribuer à la promotion du tourisme (de chasse notamment) dans les massifs forestiers.

Il est prévu, au cours du prochain plan la création de 600 km de pistes et l'entretien de 2.400 km de voies d'accès existantes, bien que les besoins réels soient respectivement de 1.200 km et 16.000 km.

- Équipement des forêts en postes forestiers :

La gestion rationnelle du domaine forestier et la réalisation de toutes les actions prévues dans le cadre du prochain plan, nécessitent l'existence d'un encadrement technique assez nombreux et suffisamment réparti dans le domaine forestier. Compte-tenu du personnel à former au cours de la prochaine quadriennie, il sera nécessaire de prévoir la construction de 150 postes forestiers.

3^e ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION :

L'évolution de la production en quantité et en valeur (au prix constant 1966) est détaillée dans les deux tableaux ci-après desquels on peut ressortir que la production du secteur forêt s'accroîtra à un taux de 3% en 1973, de 4% en 1974, de 6% en 1975 et 1976 soit à une croissance annuelle moyenne de 5,75%.

- 1 - EVOLUTION DE LA PRODUCTION PARAGUAYENNE EN QUANTITE
 20 ANS DE LA QUINZIEME.

P r o d u i t	UNITE	QUANTITES PRODUITES			
		1973	1974	1975	1976
- Bois d'oeuvre et d'industrie	m ³	30.000	45.000	65.000	90.000
- Bois des forêts productives	m ³	370.000	575.000	525.000	595.000
- Bois de feu	T	8.400	8.400	8.400	8.400
- Liège récolté normalement	T	3.200	3.200	3.200	3.200
- Liège de remanège	T	75.000	75.000	75.000	75.000
- Alfa	1000 UF	150.000	156.000	153.000	162.000
- Production fourragère	T	62.500	65.000	67.500	70.000
- Produits secondaires	T	700	700	700	700
- Boiseries	T	350	350	350	350
- Souches de bûche	T	355	360	365	370
- Production cynégétique	T	8	16	25	35
- Production apicole					

2. EVOLUTION DE LA PRODUCTION FORESTIERE EN VALEUR
AU COURS DE LA QUATRIEME AUX MILIERS CONS.

TANTS DE 1966

P R O D U I T	Unité	Valeur Unitaire	VALEUR DE LA PRODUCTION (en Dinars)				
			1973	1974	1975	1976	
- Bois d'œuvre et d'industrie	m3	8,000	240,000	360,000	520,000	720,000	
- Bois de feu	m3	1,500	855,000	862,000	877,000	892,500	
- Liège récolté naturellement	T	33,000	277,200	277,200	277,200	277,200	
- Liège de resemence	T	6,000	19,200	19,200	19,200	19,200	
- Alifé	T	5,000	375,000	375,000	375,000	375,000	
- Production fourrière	1000 UP	8,000	1.224,000	1.248,000	1.272,000	1.296,000	
- Produits secondaires							
- Esserin	T	2,000	125,000	130,000	135,000	140,000	
- Sauche de bruyère	T	40,000	28,000	28,000	28,000	28,000	
- Premier sein	T	7,500	2,525	2,625	2,625	2,625	
- Production cynégétique	T	500,000	177,500	180,000	182,500	185,000	
- Production apicole	T	800,000	6,400	12,800	20,000	28,000	
			2.329,925	3.495,325	3.709,025	3.963,525	

4°.- POLITIQUE DU SECTEUR :

Les principales actions qui vont dominer la politique forestière au cours de la prochaine quadriennie comprennent notamment :

- La création de plantations forestières dans le milieu rural en vue de satisfaire localement les besoins de la population en bois de feu, et en bois de service (tuteurs, piquets, perches) et en réserves fourragères pour le bétail.

- L'aménagement intégré des bassins-versants en vue d'assurer la protection des barrages, des infrastructures et des terres agricoles.

- L'aménagement des forêts productives et la création de nouveaux boisements en vue d'accroître la production de bois d'œuvre et d'industrie.

- La promotion rurale par le regroupement des usagers dans des villages forestiers et par le développement et l'amélioration de l'élevage dans les zones forestières.

Les moyens nécessaires à l'exécution de ces actions comportent notamment :

a - Les études de planification et projets d'exécution :

Les besoins en étude ne constitueront plus une contrainte pour la réalisation des actions forestières comme ce fut le cas durant la décennie écoulée. En effet, grâce au concours de S.I.D./P.A.O. il a été mis en place un bureau des études forestières qui sera chargé :

- des synthèses socio-économiques et techniques pour la planification des actions forestières.

- des projets d'exécution

- des études de base pour les points précités

- de l'établissement de notes techniques.

b - L'Équipement en matériel roulant :

Il est à noter que la dernière décennie a été marquée par une insuffisance très nette de matériel roulant de toutes catégories ce qui explique la défaillance et le retard dans l'exécution de certaines actions. Par ailleurs, l'insuffisance de crédits n'a pas permis l'entretien nécessaire notamment du matériel lourd de terrassement.

Il est donc indispensable de combler cette lacune importante, au cours du prochain plan, par la sauvegarde du matériel existant et l'acquisition de nouveaux engins et véhicules de transport et de liaison.

c - Les moyens juridiques : Pour mener à bien les actions prévues il est nécessaire :

- de réviser deux lois existantes
- La première concerne le Code Forestier et ce en vue de résoudre principalement les problèmes résultant de l'occupation illicite de terrains domaniaux forestiers et de l'appropriation par l'Etat de certains terrains privés à vocation forestière.
- La Deuxième concerne la loi relative à la gestion des terres collectives en vue de permettre soit le classement des rappes alfatières collectives dans le domaine de l'Etat soit de soustraire ces rappes aux dispositions prévues par la loi sus-mentionnée.
- de promulguer un Code Rural afin de donner à l'Administration un cadre juridique lui permettant d'intervenir dans les terres privées pour effectuer des travaux d'utilité publique en matière de protection des sols contre l'érosion hydrique et éolienne. Il s'agit en fait de regrouper et de compléter les textes juridiques existants dans ce domaine.
- de créer trois organismes de gestion à savoir :
 - un régime de l'exploitation forestière en vue de régulariser les approvisionnement en bois et de rationaliser l'exploitation des Forêts.
 - un Fonds pour la protection de la faune cynégétique et l'amélioration de la chasse, afin de promouvoir ce secteur.
 - un Office de l'Alfa en vue de l'approvisionnement régulier de l'industrie de cellulose et de l'exploitation rationnelle des rappes alfatières.

.../

Les dépenses globales d'investissement en matière des forêts
et s.m.m. s'élèvent à 18.478.100 Dinars réparties comme suit :

- Etudes	998.000 D.
- Actions de protection	10.901.000 D.
- Actions de production	3.400.100 D.
- Action d'infrastructure	1.079.000 D.
- Acquisition de matériel roulant	1.500.000 D.
- Indemnisation des propriétaires des terrains privés reboisés	600.000 D.

Sature des Actions	Importance des travaux	Coût unitaire	Dépenses totales D.
I - LES ACTIONS DE PROTECTION			
- <u>Reboisement de protection (Budget)</u>			(2.350.000)
- par plantation	10.000ha	120	1.200.000
- par semis-direct	6.000ha	60	360.000
- installation des brise-vent	6.000ha	120	720.000
- entretien des brise-vent.	6.500ha	10	65.000
(hors budget)			(753.000)
- <u>Travaux spéciaux pour la lutte contre l'envasement des sables</u> (Budget)			(1.133.340)
- confection des tabias	1.400km	500	700.000
- rehaussement de talus	2.150km	110	236.500
- fixation des sables par plantation.	1.480ha	133	196.840
(hors budget)			(336.660)
- <u>Reboisement des boisements existants</u> (Budget)	7.000ha	45	315.000
(hors Budget)			88.370
- <u>Traitement des C.A.S. (1)</u> (Budget)			(3.196.000)
- terrassement et entières	17.000ha	-	719.000
- constructions de fascines (P.M. 129)	4.000ha	250	1.000.000
- constructions de fascines			
- constructions de fascines (P.M. 122)	2.500ha	-	600.000
- lacs collinaires	12 Unites	8.000	96.000
- conservation des ouvrages existants	12.300ha		508.000
- remise en état des ouvrages de O.S. (Ratroum)	14.000ha		290.000
(hors Budget)			(1.672.000)
- <u>Protection du L. Forêt</u> (Budget)			(650.300)
- pare-feux à ouvrir	140km	82.500	11.550
- pare-feux à entretenir	1.434km	60	86.040
- lutte contre les parasites	12.200ha	4.200	512.400
- lutte contre les incendies.			374.510
(hors budget)			(77.600)
- <u>Création de forêt d'appoint</u> (Budget)	13.000ha		72.300
(hors budget)			14.000
- <u>Infrastructures des forêts récréatives</u> (Budget)	200ha		41.400
(hors budget)			6.000
TOTAL			18.478.100

(1) Les dépenses des actions de C.A.S. sont réparties par les services correspondants à la région de la forêt.

Report				10.901.000
II - LES ACTIONS DE PRODUCTION				
- <u>Reboisement de production (Budget)</u>				(1.568.000)
- par plantation	8.000ha	131	1.048.000	}
- par semis direct	2.000ha	80	160.000	
- Plantation rurales	4.000ha	90	360.000	
(Hors Budget)				(411.000)
- <u>Sauvegarde des reboisements existants</u> (Budget)	3.000ha	10	120.000	(158.000)
(H. Budget)			38.000	
- <u>Création d'enclos à gibier (Budget)</u>	1.700ha		59.900	(72.900)
(H. Budget)			13.000	
- <u>Développement de la pisciculture en eau douce</u>				(11.000)
- <u>Implantation parcellaire (Budget)</u>				(943.200)
- des reboisements artificiels	40.000ha	2.900	116.000	}
- des nappes alfatières	200.000ha	1.200	240.000	
- dans le domaine non boisé	168.000ha	2.900	487.000	
(Hors Budget)				(336.000)
- <u>Infrastructure</u> (Budget)				(540.000)
- création de pistes forestières	800km	450	360.000	}
- sauvegarde des voies existantes	2.400km	75	180.000	
(Hors Budget)				(129.000)
- <u>Bâtiments</u>				
- Postes forestiers avec chambre de service	100 unités	3.600	360.000	(410.000)
- Maisonnets de maîtres d'exploitation	50 "	1.000	50.000	
III - ACQUISITION DE MATERIEL MOULANT				(1.500.000)
IV - E T U D E S (Budget)				320.000
(Hors Budget)				678.000
				(998.000)
V - INDENNISATION DES PROPRIETAIRES DES TERRAINS PRIVES RECLAMES				
	40.000ha	15		(600.000)
TOTAL				18.478.100

Les investissements relatifs aux forêts et CES tels qu'ils apparaissent dans le rapport du sous comité du financement s'obtiennent en retranchant du montant de 18.478.100 les investissements concernant les études (998.000 D), les bâtiments (410.000 D) l'infrastructure routière (667.000 D) et la pisciculture (11.000 D) correspondant à un montant de 2.086.000 Dinars. Au montant obtenu il y a lieu d'ajouter 500.000 D pour les actions de C.E.S. : (18.478.100 - 2.086.000 + 500.000 = 16.892.100 D) Le tableau ci-après résume l'échéancier des investissements à réaliser au cours de la quadriennie 1973 - 1976.

Répartition annuelle des investissements

Unité : le Dinar

	1973	1974	1975	1976	Total
I Les actions de production					
1 Reboisement et production	575.000	886.875	886.875	754.250	3.103.000
2 Travaux spéciaux pour lutte contre les sables	247.000	411.600	404.250	407.120	1.469.000
3 Sauvegarde des boisements existants	64.000	110.000	114.500	114.500	303.000
4 Traitement de C.E.S.	1.029.000	1.345.500	1.345.500	1.348.000	5.068.000
5 Production de la forêt	34.000	228.880	228.880	229.540	691.300
6 Création de parcs nationaux	-	21.75	45.125	21.800	86.500
7 Aménagement de forêts récréatives	-	1.000	18.000	13.400	49.400
II Les actions de production					
1 Reboisement de production	394.000	522.600	522.600	539.800	1.979.000
2 Sauvegarde des reboisements existants	132.000	26.000	-	-	158.000
3 Plantation et ressemis d'espèces pas- sibles	P.H.	P.H.	P.H.	P.H.	P.H.
4 Développement de l'apiculture	P.H.	P.H.	P.H.	P.H.	P.H.
5 Implantation dans les parcs du sud	-	26.000	26.000	20.900	72.900
6 Création d'enclos à gibier	-	4.000	4.000	3.000	11.000
7 Développement de la pisciculture	42.000	363.400	383.400	570.400	1.359.200
8 Implantation parcellaire	161.000	343.350	290.000	284.650	1.079.000
III Infrastructures et bâtiments					
IV Matériel roulant					
1 Etude	70.000	478.000	476.000	476.000	1.500.000
VI Indemnisation					
1 Indemnisation	387.000	204.134	203.433	203.433	998.000
2 Indemnisation	150.000	150.000	150.000	150.000	600.000
Total	3.205.000	5.159.714	55.096.593	4.954.793	18.478.103

FIN

105

VUES